

HOMMAGE AUX HÉROS



**PROJET
DE CRÉATION
SCÉNIQUE ET
MÉMORIELLE**

**CONCERTATION PRÉALABLE
DU 16 AOÛT AU 7 OCTOBRE 2022**



SOMMAIRE

1 · Préambule	4
2 · Le projet en bref	5
3 · Le mot du garant	6
4 · La concertation préalable sur le projet	7
4.1 Le cadre de la démarche.....	8
Un cadre juridique défini	
Le périmètre et les objectifs de la concertation préalable	
Une concertation sous l'égide d'un garant	
4.2 Le déroulement.....	12
Les moyens d'information	
Comment s'exprimer ?	
Le bilan de la concertation	
5 · Le projet Hommage aux Héros	15
5.1 Contexte et historique du projet.....	16
5.2 Les objectifs du projet.....	17
La transmission de l'Histoire	
Le tourisme mémoriel	
5.3 Le projet.....	20
Pourquoi ce site ?	
Les caractéristiques du site	
Les caractéristiques du projet	
Le déroulement du chantier	
Le planning prévisionnel	
Le financement du projet	
5.4 Les retombées du projet et la maîtrise des impacts.....	31
Les retombées socio-économiques	
Les impacts environnementaux	
Les réseaux	
5.5 La mise en compatibilité des documents d'urbanisme.....	47
Quels sont les documents d'urbanisme concernés par le projet ?	
La mise en compatibilité du PLU de Saint-Hilaire-Petitville	
6 · Présentation du maître d'ouvrage	49
7 · Les référents du projet	53
7.1 Commune de Carentan-les-Marais.....	54
7.2 Mémorial de Caen.....	54
7.3 Comité du Débarquement.....	55
7.4 Le Souvenir Français.....	56
7.5 Région Normandie.....	57
7.6 World War II Museum (Nouvelle Orléans).....	58
7.7 Musées de la région.....	59
8 · Les suites du projet	59



1 • PRÉAMBULE

«Plus que jamais, il est important de raconter l'histoire du Débarquement et de la Bataille de Normandie au plus grand nombre, et particulièrement aux jeunes, car l'histoire de mes frères d'armes de «la plus grande génération» et leur incroyable élan pour libérer l'Europe en juin 1944 ne doivent pas être oubliés».



C'est par ces mots que Charles Norman SHAY, qui participa à la première vague d'assaut sur Omaha Beach le 6 juin 1944, a conclu sa conversation avec Serge DENONCOURT, l'un des deux initiateurs, avec Stéphane ROY, du projet Hommage aux Héros, le 25 novembre 2021.

A Carentan-les-Marais, à seulement quelques kilomètres des plages du Débarquement et de Sainte-Mère-Eglise, le projet de création scénique et mémorielle se poursuit aujourd'hui.

Parallèlement aux études techniques, une nouvelle phase s'ouvre aujourd'hui avec le lancement d'une concertation préalable au titre du code de l'environnement.

Cette démarche conduite par la société Hommage aux Héros et placée sous l'égide d'un garant nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), doit permettre aux citoyens, aux associations, aux habitants et à toutes les parties prenantes concernées de s'informer et de s'exprimer sur ce projet.

La concertation se déroule du mardi 16 août au vendredi 7 octobre 2022.

Ce dossier présente le projet soumis à concertation et les modalités d'information et de participation du public.

2 · LE PROJET EN BREF

Situé sur la commune de Carentan-les-Marais, le projet scénique et mémoriel Hommage aux Héros a pour ambition d'offrir au plus grand nombre une expérience unique.



Grâce à l'alliance des technologies audiovisuelles les plus immersives et à la magie du spectacle vivant, Hommage aux Héros ambitionne de restituer et resituer avec une rigueur incontestable l'histoire du Débarquement des alliés et de la Bataille de Normandie.

Hommage aux Héros vise à transmettre et à faire revivre avec exactitude, sensibilité et justesse cette part de notre histoire commune. Avec un souci scrupuleux de la réalité historique, ainsi qu'un attachement revendiqué à l'historiographie actuelle, cette création est une véritable première mondiale.

Pour faire comprendre et partager ce moment de notre histoire, Hommage aux Héros est la première création scénique à utiliser autant de moyens techniques du spectacle vivant contemporain associés à ceux de la création audiovisuelle.

Hommage aux Héros, c'est un théâtre de 1 000 places se déplaçant sur 400 mètres. Un théâtre aux murs tapissés d'écrans et à l'acoustique plus vraie que nature, dont la scène s'ouvre sur une trentaine de « tableaux vivants » qui permettent aux spectateurs d'embarquer à New York, de se retrouver dans les camps d'entraînement britanniques, de débarquer avant d'être au cœur de la Bataille de Normandie.

La société Hommage aux Héros, créée en juin 2021, a pour objet de développer et animer ce projet de grand documentaire vivant et immersif racontant l'histoire du Débarquement, de sa préparation à sa réalisation, et la Bataille de Normandie en 1944 (présentation de la société au chapitre 6).



3 • LE MOT DU GARANT

La concertation préalable est une procédure participative dont l'objectif est de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et du grand public sur un projet avant que la décision de le conduire ne soit arrêtée. Elle vise à informer le public, à répondre à ses interrogations et à faire, le cas échéant, évoluer le projet à partir des observations du public.

Organisée par le maître d'ouvrage, la concertation préalable doit permettre de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet « Hommage aux Héros », des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et le territoire. Elle porte également sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Le garant de la concertation veille au respect des principes de participation que sont **l'Indépendance, la Neutralité, la Transparence, l'Argumentation, l'Égalité de traitement et l'Inclusion de tous les publics**. Il porte attention à la qualité, à l'intelligibilité et à la sincérité des informations diffusées ainsi qu'à la précision des propos lors des échanges entre le public et le maître d'ouvrage.

Dans le mois qui suit la concertation, le garant rédige un bilan qui rend compte du contexte et du déroulement de la concertation, des arguments présentés par le public, de la prise en compte ou non par le responsable du projet des recommandations émises par le garant. Le bilan du garant est rendu public et joint au dossier de l'enquête publique.

Laurent DEMOLINS

4 • LA CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET



4.1. LE CADRE DE LA DÉMARCHE

4.1.1. Un cadre juridique défini

Le projet Hommage aux Héros est concerné par une concertation préalable à deux titres :

- Concernant le projet : la concertation au titre du code de l'environnement (Art. L121-15-1 et s. / L121-18 et s. du code de l'environnement) s'applique à tout projet, plan ou programme, public ou privé, soumis à évaluation environnementale (étude d'impact) et n'entrant pas dans le champ de la concertation réglementaire au titre du code de l'urbanisme et ne faisant pas l'objet d'une saisine de la CNDP dans le cadre de la procédure de débat public. Le projet étant soumis à étude d'impact (ici le projet dépassant les seuils de l'art R122-2, notamment rubrique 39) et n'entrant ni dans le champ du débat public, ni dans celui de la concertation au titre du code de l'urbanisme, il est soumis à concertation au titre du code de l'environnement. Cette concertation peut être menée par le maître d'ouvrage sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP (art L121-16-1 CE).

C'est la concertation préalable menée par la société Hommage aux Héros, maître d'ouvrage,

- Concernant la mise en compatibilité du PLU (ou la révision du PLU) : la concertation préalable définie à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme est prévue pour certaines procédures d'urbanisme et pour

certaines opérations ou projets publics de construction ou d'aménagement dont la liste est limitativement fixée par l'article R103-1 du Code de l'urbanisme et qui ont pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, d'affecter l'environnement ou l'activité économique. Dans le cas présent, afin d'être rendu compatible, le projet devra faire l'objet d'une évolution du PLU, portée par une mise en compatibilité, soumise à évaluation environnementale. En conséquence, la mise en compatibilité, soumise à évaluation environnementale est obligatoirement soumise à concertation au titre du code de l'urbanisme.

C'est la concertation portée parallèlement par la ville de Carentan-les-Marais. Afin de pouvoir associer formellement le public à son projet, le 22 mars 2022, le maître d'ouvrage a décidé de saisir la Commission nationale du débat public pour demander la nomination d'un garant afin de veiller au bon déroulement de la concertation.

Le 6 avril 2022, Laurent DEMOLINS a été nommé garant de cette concertation préalable par la Commission nationale du débat public.

Sur le fondement des articles du code de l'environnement, la concertation préalable permet d'associer le public, sur une durée minimale de quinze jours et maximale de trois mois, à l'élaboration d'un projet, plan ou programme.

La concertation préalable au titre du code de l'environnement permet de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent, ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Cette concertation préalable se déroule du mardi 16 août au vendredi 7 octobre 2022 inclus. Parallèlement, une autre concertation est portée par la commune de Carentan-les-Marais sur la mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme.

Le public est informé au moins deux semaines avant le lancement de la concertation par la publication de l'avis de concertation.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de la concertation préalable, le bilan du garant sera rendu public. Il relatera les observations et questions formulées par le public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage, et pourra comporter des recommandations pour la poursuite de la concertation.

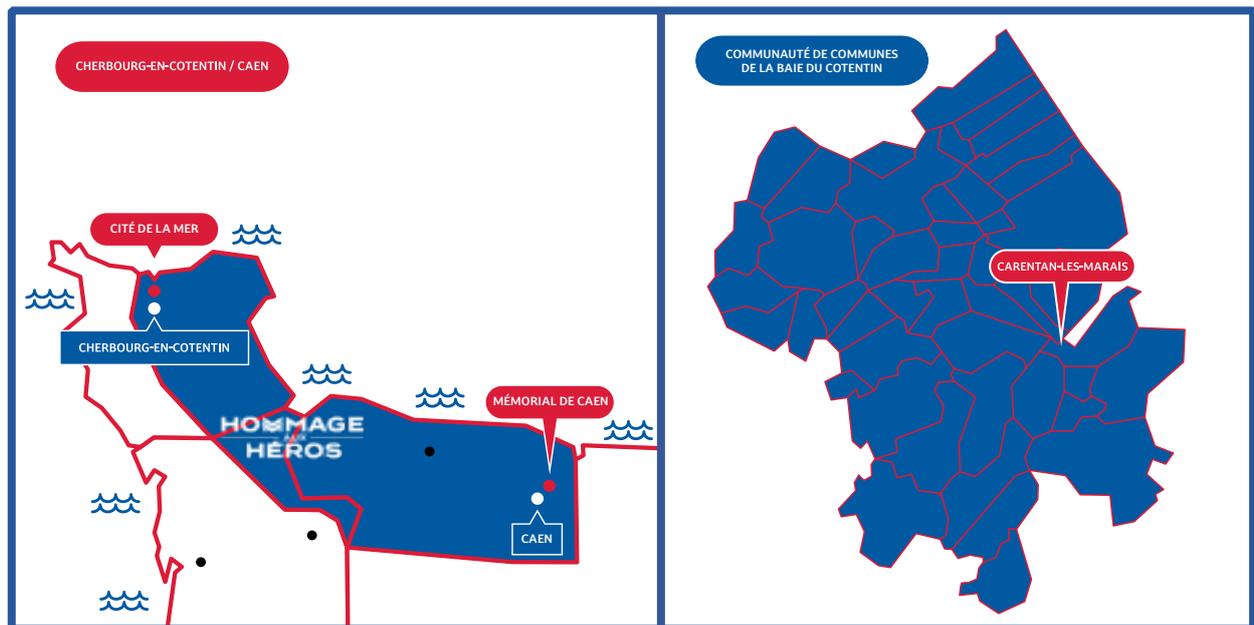
Zoom sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Carentan-les-Marais

La concertation préalable prévue par le code de l'urbanisme répond au besoin de mettre en compatibilité le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Carentan-les-Marais. Aujourd'hui classé en zone agricole, le site du projet doit être requalifié pour permettre la réalisation du projet. Le projet devra faire ainsi l'objet d'une évolution du PLU, portée par une mise en compatibilité, soumise à évaluation environnementale. En conséquence, la mise en compatibilité, soumise à évaluation environnementale, est obligatoirement soumise à concertation au titre du code de l'urbanisme. C'est la commune de Carentan-les-Marais qui détermine les modalités de concertation, d'information et d'expression du public pour cette concertation. Cette concertation est concomitante à celle conduite par la société Hommage aux Héros.





4.1.2 Le périmètre et les objectifs de la concertation préalable



La présente concertation préalable a pour objectifs plus précis :

- de présenter les alternatives étudiées ;
- d'informer le public sur la nature du projet ;
- de recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet : retombées économiques, impacts environnementaux, travaux, etc. ;
- d'enrichir la suite des études en intégrant au mieux les remarques et attentes pour la mise au point du projet et de l'étude de ses impacts en vue de sa présentation à l'enquête publique programmée en 2023.

Cette étape de concertation est ouverte à toutes et tous ; chacun peut y participer et s'exprimer selon les modalités de son choix.

La commune d'implantation du projet, Carentan-les-Marais, constitue le périmètre « restreint » de la concertation où se dérouleront plusieurs temps de rencontre. Le territoire allant de Caen à Cherbourg, incluant Carentan-les-Marais, constitue le périmètre « élargi » de la concertation.

Des documents d'information seront ainsi mis à disposition :

- dans les mairies des communes situées à moins de 10 km de Carentan-les-Marais (Grandcamp-Maisy, Sainte-Mère-Église, Isigny-sur-Mer, etc.) ;
- au sein des préfectures de la Manche ;
- dans les offices de tourisme (baie du Cotentin, Cotentin, Caen la mer) ;
- dans les musées et lieux de mémoire du Débarquement (musée de Sainte-Mère-Église, D Day Experience, Normandy Victory museum, Mémorial de Caen, etc.).

Une information détaillée sera diffusée à ces acteurs avant le lancement de la concertation pour leur permettre d'informer le public de la tenue de la concertation.

4.1.3. Une concertation sous l'égide d'un garant

Par décision du 6 avril 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP), sollicitée par le maître d'ouvrage, a nommé à cette fonction Monsieur Laurent DEMOLINS.

• La Commission nationale du débat public

La CNDP est une autorité administrative indépendante. Son rôle est de faire respecter et d'assurer le respect du droit à l'information et la participation du public en France. Ces procédures servent à faire exprimer les citoyens sur les projets et les politiques publiques à fort impact socio-économique et environnemental. Elles permettent aux décideurs d'être éclairés par les contributions et par l'expression du grand public.

En savoir plus : www.debatpublic.fr

• Le garant de la concertation

Désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP), indépendant du maître d'ouvrage et neutre vis-à-vis du projet, le garant a pour mission de veiller à la bonne tenue et à la sincérité de la concertation, dans le respect des règles fixées par le code de l'environnement :

- **transparence et qualité de l'information ;**
- **expression de tous ;**
- **pertinence** des outils d'expression du public ;
- **équivalence** de traitement ;

- **écoute** mutuelle et argumentation à chaque intervention ou prise de position.

En outre, le garant s'assure que des réponses appropriées aux questions posées par le public sont apportées par le maître d'ouvrage. Des questions peuvent être également directement adressées par le public au garant sur le contenu et les modalités de la procédure de concertation préalable elle-même.

À l'issue de la concertation préalable et dans un délai d'un mois, le garant dressera un bilan qui sera rendu public. Il synthétisera les avis, les remarques, les questions posées et les réponses apportées par le porteur de projet lors de la concertation et fera des préconisations pour la suite de la concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Comment saisir le garant

**Par mail : laurent.demolins@garant-cndp.fr
Ou par courrier à : Commission nationale du débat public, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris**





4.2. LE DÉROULEMENT

4.2.1. Les moyens d'information

Pour s'informer sur le projet et sur la concertation préalable, voici les outils et supports déployés :

• Le site internet

Mis en ligne le 29 juin 2022, le site internet www.hommageauxheros.fr permet à tous de s'informer sur le projet, mais également de s'exprimer à travers un formulaire de contribution et un cahier d'acteurs. Ces derniers sont directement accessibles à l'adresse www.concertation.hommageauxheros.fr

• Le dossier de concertation

Téléchargeable sur le site internet du projet et mis à disposition lors des rendez-vous de la concertation, le dossier de concertation présente les acteurs du projet, les partenaires, les enjeux et les objectifs du projet ainsi que les différentes modalités de concertation.

• Un dépliant d'information et une affiche

Un dépliant d'information (format A5 fermé, 2 volets) présente les grandes lignes du

projet et le dispositif de concertation. Une affiche (format A3) présente le dispositif de concertation mis en place.

Le dépliant d'information est diffusé par boîtage dans les boîtes aux lettres des habitants de Carentan-les-Marais et adressé par courrier aux relais d'information pour être mis à disposition du public.

L'affiche sera diffusée aux relais d'information et posées dans des commerces du centre-ville de Carentan-les-Marais.

• Un communiqué de presse

Un communiqué de presse a été diffusé à la presse locale et régionale début août 2022 pour informer le public de la tenue et des modalités de la concertation.

Ce communiqué de presse sera également adressé aux acteurs locaux du périmètre élargi.



4.2.2. Comment s'exprimer?



Durant la concertation, plusieurs temps de rencontre sont organisés pour s'informer et s'exprimer.

Vendredi 19 août

Réunion publique de lancement
De 18h30 à 20h30
Théâtre de Carentan-les-Marais, Rue de la Halle à Carentan-les-Marais

Mardi 6 septembre

Réunion thématique sur l'histoire, la culture et l'éducation
De 18h30 à 20h30
Salle des fêtes d'Arromanches-les-Bains, 11 Place du Six Juin 1944, 14117 Arromanches-les-Bains

Mardi 13 septembre

Réunion thématique environnement
De 18h30 à 20h30
Théâtre de Carentan-les-Marais, Rue de la Halle à Carentan-les-Marais

Jeudi 22 septembre

Réunion thématique tourisme et enjeux socio-économiques
De 18h30 à 20h30
Cité de la mer, allée du Président Menut, 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Jeudi 6 octobre

Réunion publique de pré-bilan de la concertation
De 18h30 à 20h30
Théâtre de Carentan-les-Marais, Rue de la Halle à Carentan-les-Marais

Durant toute la concertation, les participants pourront déposer une contribution sur :

- Le site internet du projet : www.hommageauxheros.fr

- Des registres déposés en mairie de Carentan-les-Marais, à l'office de tourisme de Carentan, à la préfecture de la Manche (place de la Préfecture, 50002 Saint-Lô)

Parallèlement, le maître d'ouvrage tiendra 2 permanences sur le marché de Carentan-les-Marais, les lundis 22 août et 12 septembre au matin.

Durant toute la concertation, les participants pourront déposer une contribution sur :

- Le site internet du projet : www.hommageauxheros.fr

- Des registres déposés en mairie de Carentan-les-Marais (Boulevard de Verdun, 50500 Carentan les Marais), à l'office de tourisme de la Baie du Cotentin (24 Place de la République, 50500 Carentan-les-Marais), à la Préfecture de la Manche (place de la Préfecture, 50002 Saint-Lô)

Par ailleurs, des cahiers d'acteurs peuvent être intégrés à la concertation. Le cahier d'acteurs est une modalité d'expression dédiée aux personnes morales (collectivité territoriale, association, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public, parapublic ou privé...) qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en débat.

L'objectif est de proposer un format unique qui permette à chaque structure, quels que soient son poids et ses moyens, de publier aux mêmes conditions un support qui sera porté à connaissance du public, et qui viendra nourrir le compte-rendu de la commission (cf mode d'emploi des cahiers d'acteurs sur le site internet www.hommageauxheros.fr – rubrique concertation préalable).



4.2.3. Le bilan de la concertation



Au terme de la concertation, plusieurs bilans seront établis :

Le bilan du garant

En vertu du code de l'environnement, le garant rendra public son bilan dans le mois suivant la clôture de la démarche de concertation préalable. Il présentera à nouveau le projet et les modalités de concertation retenues en précisant le taux de participation constaté pour chaque outil mis en place. Puis il retranscrira l'ensemble des échanges entre le public et le porteur du projet, avant de formuler des recommandations auxquelles le porteur de projet devra répondre. En revanche, le garant de la concertation étant neutre et impartial, il ne formulera aucun avis sur le bien-fondé ou non du projet.

Les enseignements du maître d'ouvrage

En vertu du code de l'environnement, le maître d'ouvrage rendra publics les enseignements qu'il retire de la concertation préalable, les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place pour y répondre, ainsi que les modalités d'information et de participation du public qu'il mettra en œuvre après cette concertation préalable et jusqu'à la réalisation du projet.

Ces deux documents seront publiés sur le site internet du projet ainsi que sur le site de la CNDP, et seront joints au dossier d'enquête publique.

Ils souligneront l'apport des acteurs et du public au projet et permettront de finaliser les études préalables.

L'enquête publique qui suivra permettra au public de s'informer et de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet.

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

Le projet de création scénique et mémorielle sur la commune de Carentan-les-Marais étant soumis à une procédure d'autorisation environnementale (procédure détaillée dans la partie « jeux environnementaux »), le code de l'environnement impose que soit réalisée une enquête publique préalablement à son autorisation. Il s'agit d'une procédure de participation qui permet au public de s'informer sur le projet et de formuler des observations auprès d'un tiers indépendant désigné par le tribunal administratif, le commissaire enquêteur qui, contrairement au garant de la concertation préalable, rendra un avis sur le projet. Cette démarche permet au public de formuler ses observations.

5 • LE PROJET HOMMAGE AUX HÉROS

HOMMAGE
AUX
HÉROS



5.1 CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET

Alors que la Normandie a accueilli en 2022 les célébrations du 78ème anniversaire du Débarquement, le nombre de vétérans et de témoins de cette grande page de l'Histoire diminue année après année.



Face à ce constat, le maître d'ouvrage s'est engagé depuis 2021 dans la réalisation d'un nouveau projet en hommage au Débarquement et à la Bataille de Normandie.

Hommage aux Héros est un projet de création scénique et mémorielle, un « docu-live » consacré au Débarquement des Alliés et à la Bataille de Normandie. Il repose sur l'alliance des technologies audiovisuelles et de la force du spectacle vivant grandeur nature.

À travers cette expérience, l'ambition est de transmettre aux générations actuelles et futures ce moment essentiel de la Seconde Guerre mondiale. En effet, la Bataille de Normandie a marqué les prémices de la Libération de la France et de la fin de la guerre en 1945.

C'est cette volonté de promouvoir la paix, partout et toujours, que le maître d'ouvrage porte à travers Hommage aux Héros.

5.2 LES OBJECTIFS DU PROJET

5.2.1 La transmission de l'Histoire

Le projet se situe à proximité immédiate des plages normandes du Débarquement du 6 juin 1944.

Il vise à transmettre et faire revivre avec sensibilité et justesse l'épopée du Débarquement allié. Avec un souci scrupuleux de la réalité historique, ainsi qu'un attachement revendiqué à l'historiographie actuelle, cette création sera une expérience immersive unique.

De manière totalement innovante, les spectateurs seront plongés dans ce moment décisif de la Seconde Guerre mondiale à travers des images d'archives et des reconstitutions inédites. Le projet associera les moyens techniques du spectacle vivant contemporain à ceux de la création audiovisuelle pour évoquer les faits historiques.

Pionnier dans ce domaine, le docu-live servira une exigence : raconter avec sincérité et respect l'héroïsme des hommes et des femmes qui se sont organisés, ont résisté et se sont engagés pour la bataille suprême.

Le public assistera ainsi à une reconstitution historique en totale immersion. Il sera installé dans un théâtre de 1 000 places qui se déplacera sur un linéaire de près de 400 mètres de long. Cet aménagement complexe est dénommé « l'Expérience ».

Au cours de sa déambulation, le public pourra revivre la Bataille de l'Atlantique, le Blitz londonien, découvrir les immenses ramifications de l'effort de guerre, de la Résistance française, et assister aux opérations majeures de la fin de la guerre, du Débarquement à la Bataille de Normandie. Les spectateurs seront plongés dans des situations concrètes et des lieux physiques pour revivre l'Histoire au plus près et au plus juste de son déroulement.

• Liens avec l'Éducation nationale pour la transmission vers les jeunes générations

Le projet Hommage aux Héros est un vecteur de transmission de l'Histoire et de la mémoire comme objet d'histoire complémentaire à l'apprentissage scolaire. A ce titre, le maître d'ouvrage a noué des contacts avec l'Éducation nationale et l'Université de Caen.

L'ambition d'Hommage aux Héros est double vis à vis de l'Education nationale :

- Participer au travail de l'historien en lien avec les enseignements d'histoire
- Valoriser la pratique artistique pour les sections art du spectacle





PARTICIPER AU TRAVAIL DE L'HISTORIEN EN LIEN AVEC LES ENSEIGNEMENTS D'HISTOIRE

Le projet « Hommage aux Héros » s'inscrit dans les parcours pédagogiques collège/lycée. De nombreux thèmes abordés dans l'enseignement se retrouveront dans la narration de Hommage aux Héros et peuvent permettre, pour les enseignants, de faire le lien avec le programme scolaire. Si une première approche de la Seconde Guerre mondiale se fait dès la classe de CM2, c'est surtout au collège, dès la classe de troisième dans le cadre du programme d'histoire, qu'une exploitation pédagogique du projet « Hommage aux héros » peut se faire. En classe de troisième, c'est plus particulièrement le thème 1 - L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945), qui est évoqué. Le débarquement du 6 juin 1944 y constitue un des éléments majeurs de la Seconde Guerre mondiale. Enfin, il est également possible d'exploiter le sujet de « la France défaite et occupée », en travaillant sur le régime de Vichy, la collaboration et la Résistance, évoqués lors du parcours ; mais surtout, la France libérée de la Normandie à Paris.

La démarche globale vise aussi à montrer que l'histoire des États démocratiques s'inscrit dans un contexte politique, diplomatique et militaire qui détermine pour partie leurs réactions et leur survie. Enfin, le projet tentera d'expliquer comment les génocides ont pu se produire, en les replaçant dans leurs contextes respectifs.

Au lycée, le projet « Hommage aux héros » pourra conforter l'enseignement du chapitre 3 puisqu'il porte sur « la Seconde Guerre mondiale », avec comme objectif de montrer l'étendue de la violence du conflit mondial et de comprendre, pour la France, toutes les conséquences de la défaite de 1940, de l'Occupation, de la Libération.

L'enseignant pourra ainsi utiliser « Hommage aux héros » pour mettre en avant la dimension mondiale du conflit (protagonistes, phases de la guerre et théâtres d'opération), mais aussi pour aborder la France dans la guerre et la libération, de la bataille de Normandie à la bataille de Paris. Hommage aux Héros vise enfin et surtout à rappeler l'effort, l'engagement et le sacrifice de ces dizaines de milliers de combattants alliés venus des Etats-Unis, d'Angleterre, du Canada et de France au nom de la liberté.

Depuis 2020, l'Inspection Générale de l'Education Nationale est partie prenante du projet en assurant une lecture académique, didactique et pédagogique de sa réalisation.

VALORISER LA PRATIQUE ARTISTIQUE POUR LES SECTIONS ART DU SPECTACLE

La typologie des compétences induite par la production d'Hommage aux Héros, avec notamment la présence d'acteurs et de figurants, est en lien direct avec l'université de Caen et plus particulièrement le département Art du spectacle.

Une première rencontre en juin 2022 avec l'université de Caen a permis au maître d'ouvrage de présenter le projet et d'ores et déjà d'envisager des passerelles avec les formations issues des filières culturelles / arts du spectacle et les collaborations qui seront proposées par Hommage aux Héros (stages, alternance, emplois).

5.2.2 Le tourisme mémoriel

Avec plus d'une cinquantaine de lieux à explorer pour se souvenir, comprendre et commémorer la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés pour la liberté, la Normandie enregistre chaque année 6 millions de visites sur ses sites de mémoire.

Le projet Hommage aux Héros s'inscrit dans cette continuité. Le tourisme mémoriel est une richesse pour la région. Il participe à sa notoriété et à son attractivité.

Cette nouvelle étape sur la « route touristique » allant de Caen à Cherbourg permettra de renforcer l'offre sur l'ensemble du territoire tout en étirant les périodes de visites, sur les ailes de saison touristique, d'avril à octobre.





5.3 LE PROJET

5.3.1 Pourquoi ce site?

Le choix du site d'implantation du projet Hommage aux Héros a été défini par une analyse territoriale multicritères.

La recherche d'un terrain a été guidée, dans un premier temps, par la nécessité de trouver un site disposant des prérequis suivants, indispensables pour la bonne réussite du projet :

- un terrain disponible d'une surface de 25 ha environ ;
- un terrain disposant d'une bonne qualité de desserte par la route et le train, participant au rayonnement extra-régional du site. Ainsi, il a été priorisé une localisation à proximité d'un axe de circulation structurant et d'une gare ferroviaire ;
- un terrain situé à proximité des plages du Débarquement.
- un terrain présentant le moins d'impact environnemental.

Sur cette base, trois lieux ont été envisagés, situés à Bayeux, Blosville et Carentan-les-Marais.

De nombreux sites naturels, musées et lieux de mémoires qui traitent du 6 Juin 1944 et de la libération des villages et zones sont valorisés par la Région Normandie sous l'appellation « 1944 D-Day Normandie Terre de Liberté ».

Le site envisagé à Bayeux, bien que disposant d'une superficie globale suffisante, ne permettait pas la réalisation d'une esplanade de près de 500m, ce qui rendait le site incompatible au regard des contraintes techniques du théâtre. Par ailleurs, l'enjeu du projet n'est pas seulement de créer une nouvelle offre mais bien de s'insérer dans un réseau de sites, et de créer une nouvelle polarité dans ce réseau. Or, la répartition géographique de ces sites montre une densité forte sur le Département du Calvados (notamment Mémorial de Caen, musée de la bataille de Normandie à Bayeux, musée du Débarquement à Arromanches). L'implantation sur le territoire du Département de la Manche pour le projet Hommage aux Héros a donc été privilégiée afin de permettre un rééquilibrage est-ouest des sites de tourisme mémoriel, écartant ainsi le site de Bayeux.



Trois zones de recherche ont été identifiées dans un périmètre proche des plages du Débarquement.

Pour la commune de Blosville, sur la base d'un recoupement à la fois des zones protégées à éviter et des zones de chalandise à privilégier, deux grands secteurs ont retenu notre intérêt :

- Le premier à l'ouest de la N13 aux abords du domaine de Franquetot
- Le second à l'est de la N13.

Le 1er secteur a été écarté en raison des fortes contraintes liées à la présence de Zones Humides et la présence du château de Franquetot, inscrit partiellement au titre des Monuments historiques.

Le second secteur a quant à lui été écarté en raison de la présence de nombreuses résidences individuelles pour lesquelles le trafic généré par les flux de visiteurs attendus n'était pas compatible, a fortiori au regard de la taille de la commune (340 habitants).

Enfin, le village de Blosville se trouve relativement enclavé et moins accessible depuis la N13, alors même que l'accessibilité, tant par les transports en commun, que par la voiture ou les navettes constitue un enjeu majeur pour le projet.

Au regard de ces éléments, ces deux secteurs envisagés ont donc été écartés au profit de Carentan-les-Marais.

5.3.2 Les caractéristiques du site

En recoupant les critères environnementaux et d'accessibilité, c'est le hameau dit de la Fourchette, sur la commune de Carentan-les-Marais, qui s'est avéré répondre le mieux aux différentes contraintes techniques du projet.

Ce site se situe sur la commune de Carentan-les-Marais, sur le territoire de l'ancienne commune de Saint-Hilaire-Petitville (aujourd'hui commune déléguée) dans le département de la Manche (50). Le site a une surface totale de 32,5 ha.

Le site est implanté à proximité de la RN13 (gérée par l'État), au niveau de l'échangeur de Carentan et Saint-Hilaire-Petitville. Le réseau viaire alentour est constitué également des RD613 et RD974 (gérées par le Conseil départemental de la Manche) et de voiries ou cheminements communaux (dont l'un coupe le site du projet).

Le site du projet est relié directement au rond-point de sortie de la RN 13, limitant ainsi les flux de voitures dans le centre-ville de Carentan-les-Marais.

Le paysage bocager du site est marqué par des surfaces agricoles exploitées et des haies arborées et arbustives.

Outre sa bonne desserte par la route, le site est relié au réseau ferroviaire par la gare de Carentan.

Non construit et éloigné des principales zones d'habitat, le secteur s'inscrit dans une relative continuité de l'urbanisation déjà existante (de l'autre côté de la RN13).





5.3.3 Les caractéristiques du projet

Inédit dans sa conception, le projet Hommage aux Héros sera réalisé en deux phases complémentaires :

- La création de l'Expérience ;
- La création d'un Village de pavillons.

• Phase 1 : création de l'Expérience Hommage aux Héros

La réalisation de cette Expérience comprend la création d'un théâtre mobile de 1 000 places qui avancera sur un parcours de 400 m de long environ, composé de décors mobiles et d'installations esthétiques, architecturales et scénographiques.

Pour permettre la réalisation de ce documentaire vivant, des aménagements annexes sont nécessaires :

- deux parkings, l'un pour le public et l'autre pour les personnels et les artistes **(1)** ;
- un bâtiment d'accueil et de billetterie **(2)**, accolé à un bâtiment administratif **(3)** ;
- un lobby, hall d'attente permettant l'accès au théâtre **(4)** ;
- un bâtiment annexe dédié aux vestiaires des acteurs, des figurants et aux personnels techniques **(5)**.





Le théâtre, l'Expérience, les coulisses et le lobby occuperont une surface d'environ 8 ha. Les parkings et les voies occuperont une surface de l'ordre de 5 ha.

Le Village des pavillons occupera une surface de l'ordre de 2 ha.

Au total, les aménagements occuperont au maximum la moitié des 32,5 ha d'emprise foncière disponible sur le site.

Ces différents espaces répondent à des conceptions spécifiques visant à réduire leurs impacts sur l'environnement.



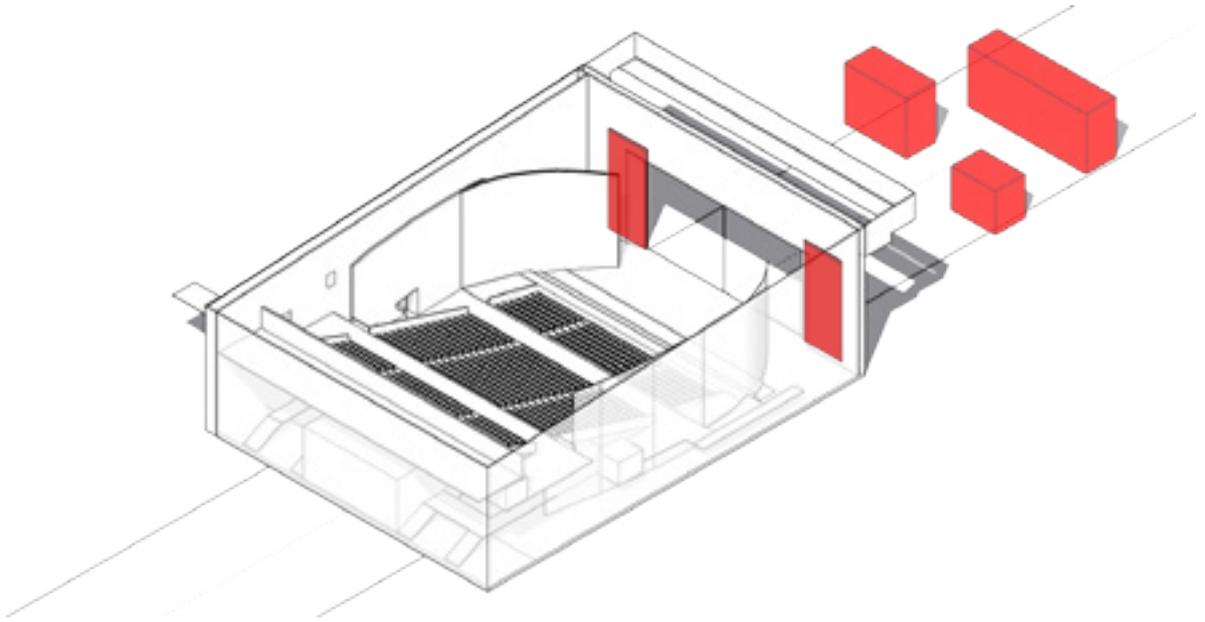
L'Esplanade et le théâtre

Le théâtre mobile est le cœur du spectacle immersif. D'une capacité de 1 000 places (longueur 50 m, largeur 40 m, hauteur 19 m environ) et d'aspect sobre, il plongera le spectateur dans

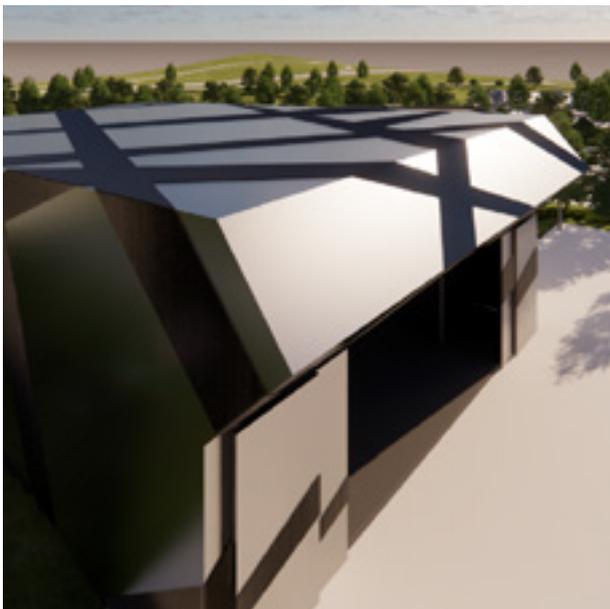
les années de guerre, des situations concrètes, les lieux physiques des événements.

Ouvert d'avril à octobre, avec jusqu'à 6 séances en haute saison de 1 heure par jour, les visiteurs profiteront du plus grand confort au sein de cette expérience.





Vue conceptuelle du théâtre, portes ouvertes sur le décor



Visuels 3D du théâtre



Avec des parois intérieures tapissées d'écrans, une acoustique plus vraie que nature et une scène s'ouvrant sur l'extérieur, le théâtre est le lieu central du projet. Les spectateurs se déplaceront, avec le théâtre, sur une esplanade d'environ 400 mètres, portes ouvertes ou portes fermées selon les séquences scénographiques. Lorsque le théâtre aura les portes fermées, celles-ci serviront de support de projection immersive.

Le théâtre se déplacera sur un système multi-roues (multiwheeler), privilégié par rapport à un système de rail en raison de son moindre impact sur l'aménagement des sols. Le système de propulsion du système multi-roues est totalement électrique.

De nombreux effets spéciaux rendront l'aventure réelle : pluie et brume, fumée, odeurs et fragrances, effets d'impacts de balles et d'explosions, mouvements d'eau dans le bassin, etc.

Pour que le théâtre mobile puisse circuler tout au long de l'esplanade, la structure de celle-ci sera composée de matériaux spécifiques. Objectif : garantir la portance nécessaire et la pérennité liée à la fréquence des déplacements.

Le choix de revêtements non imperméables et disposant de bonnes performances d'infiltration sera privilégié, afin de favoriser l'écoulement et l'infiltration des eaux.

Des talus - ou autres dispositifs équivalents - seront disposés de part et d'autre de l'Esplanade pour l'isoler de la voie publique et constituer une barrière visuelle et acoustique.

Par ailleurs, des chariots de décors seront placés sur l'Esplanade. Ils seront motorisés (électriques) et se déplaceront perpendiculairement à l'axe du théâtre, en fonction de son avancée, pour « raconter » l'Histoire et assurer l'immersion des spectateurs.



Multiwheeler

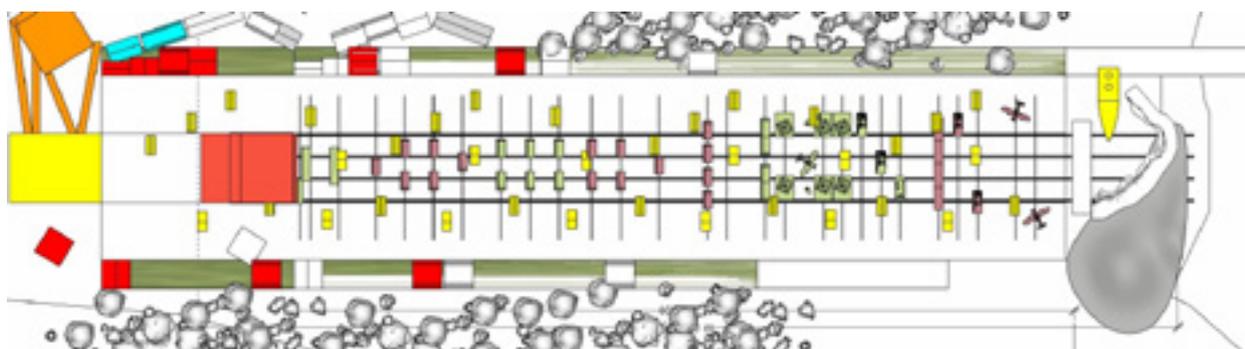


Illustration de l'Esplanade sur laquelle le théâtre mobile serait amené à se déplacer

Sur l'illustration ci-dessus, sont représentés :

- Le théâtre (en jaune puis en orange lorsqu'il est en mouvement) ;
- Les chariots de décors (blocs jaunes verts et mauves perpendiculaires à l'axe).

Le bâtiment d'accueil, de billetterie et administratif du site

Ce bâtiment, d'une surface d'environ 540 m² au sol et 540 m² au R+1 avec une hauteur de 7,15 m sera situé à l'entrée du site, entre le parking visiteurs et l'Expérience.

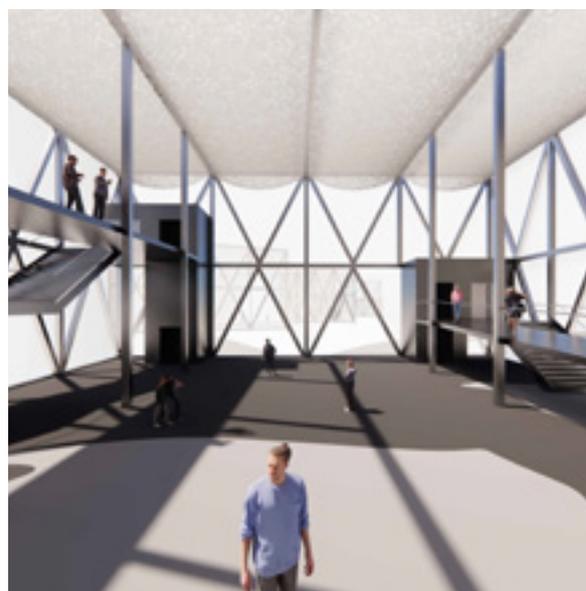
Il sera construit en ossature bois.

Situé dans la continuité de l'accueil et de la billetterie, il comprendra également les services supports permettant le fonctionnement de l'Expérience.

Le lobby

Hall d'accueil et d'attente pour le public avant les séances, il permettra d'accéder au théâtre et doit donc répondre à plusieurs caractéristiques : atteindre a minima une hauteur R+2, et permettre l'accueil d'ascenseurs.

La construction de ce lobby est envisagée en structure légère, plus respectueuse de l'environnement et moins imposante qu'une construction traditionnelle.



Perspective Groupement d'Etudes
EGIS-Clément Blanchet Architecte-DUCKS Scéno

Le design envisagé est celui d'un bâtiment largement ouvert, comme un hall, abritant des sanitaires.

Le rez-de-chaussée occupera une surface de 550 m² environ. Les étages R+1 et R+2 se limiteront à des paliers et coursives réalisés de manière à distribuer les passerelles d'accès au théâtre.

Haut d'une douzaine de mètres, le lobby bénéficiera d'une couverture de type tôle en acier, faisant référence aux camps nomades militaires de l'époque.



LE BÂTIMENT ANNEXE

Dédié aux vestiaires des acteurs, des figurants et aux personnels techniques et séparé des espaces d'accueil et administratifs, ce bâtiment sera situé le long de l'esplanade sur laquelle évoluera le docu-live.

D'une surface d'un peu plus de 1500 m² d'emprise au sol, il accueillera notamment :

- les services techniques ;
- l'administration du personnel et des équipes ;
- les espaces « sociaux » pour le personnel : l'office traiteur/cuisine, le restaurant du personnel, un foyer de repos ;
- les loges et vestiaires, ainsi qu'une salle de répétition ;
- l'atelier pour les costumes et la laverie.

LES PARKINGS

Deux parkings seront réalisés sur le site, l'un pour le public et le second, plus petit, pour les personnels et les artistes.

Ces deux parkings seront implantés de part et d'autre du site. Le parking visiteurs aura une capacité d'accueil de 800 places, avec deux zones de dépose minutes pour autocars. Le parking du personnel aura une capacité de 250 places et disposera de quelques places de livraison.

Si les voies d'accès aux parkings seront réalisées en enrobé, les espaces de stationnement seront, quant à eux, réalisés avec des revêtements permettant l'infiltration des eaux pluviales (revêtement stabilisé ou dalles engazonnées). Le souci de limitation de l'imperméabilisation reste la ligne conductrice.



· Phase 2 : création d'un Village de pavillons

Parallèlement à l'Expérience, la création d'un Village de pavillons est prévue dans le cadre du projet avec pour objectif une ouverture au printemps 2025, en même temps que l'Expérience.

Cette initiative est plus particulièrement portée par l'association Hommage aux Héros, association de type 1901 à but non lucratif. Ainsi, l'accès à ces pavillons pourra se faire indépendamment de l'accès à l'Expérience et sera gratuit.

Plusieurs pavillons sont envisagés :

- **Quatre pavillons permanents**, avec pour objectif de mettre en avant les quatre pays ayant été au cœur du conflit : USA, Grande-Bretagne, Canada et Allemagne.

Cette initiative permettra aux publics, tant de « Hommage aux Héros » que des touristes de mémoire, de découvrir l'analyse et les regards croisés des acteurs du conflit mondial et comment, depuis 1945, les grandes démocraties ont eu pour ambition commune d'imposer la paix par le dialogue et la régulation

diplomatique après les 75 millions de morts des deux précédentes guerres mondiales.

- **Un pavillon d'événement, mis à disposition de délégations françaises et étrangères, mais également des scolaires,** est également envisagé. Lieu de rencontre, d'échange, il complètera l'offre du projet Hommage aux Héros, notamment vers les plus jeunes.

- **Un pavillon d'exposition** complètera le Village sur des thématiques spécifiques. Celles-ci pourront évoluer régulièrement, à l'initiative du maître d'ouvrage ou de tout autre organisme. Les expositions seront validées en amont par l'association Hommage aux Héros.

- Parce que le territoire du projet est au cœur d'une région riche de savoir-faire, **un pavillon sera destiné à la mise en avant des savoir-faire normands,** mais également des autres sites de mémoire de la région.

- Enfin, **un pavillon pour la restauration** viendra compléter le Village.

Ce Village, pour lequel des échanges ont été initiés entre l'association Hommage aux Héros et les autorités militaires et de la mémoire aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne, bénéficie d'un accueil très favorable. Les financements, la définition des contenus et les conditions de mise en œuvre sont en cours d'étude pour permettre leur ouverture en 2025, en même temps que l'Expérience.

5.3.4 Le déroulement du chantier

Une fois les méthodes de construction validées après les dernières études géotechniques, le chantier pourra démarrer pour une durée d'environ 14 mois.

Des appels d'offres seront passés par la société Hommage aux Héros pour sélectionner les entreprises présentant la meilleure offre, tant technique que financière.

Le maître d'ouvrage attirera l'attention des candidats sur les enjeux de RSE (responsabilité sociétale des entreprises) liés aux travaux, que ce soit au titre des clauses d'insertion de publics éloignés de l'emploi ou du recours à des sous-traitants locaux, autant que possible.

Le maître d'ouvrage s'inscrit sur ce point dans la démarche de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin qui intègre ces clauses dans ses marchés publics.

5.3.5 Le planning prévisionnel

Dans un premier temps, le chantier concernera la première phase du projet qui pourrait s'ouvrir au printemps 2025.

La définition de la seconde phase est encore en cours. L'objectif du porteur de projet est de pouvoir ouvrir les pavillons à la même date.





5.3.6 Le financement du projet

La première phase du projet est financée par la société Hommage aux Héros pour un montant prévisionnel de 90 millions d'euros HT dont 60 millions d'euros pour les infrastructures. Le financement de cette phase sera assuré à 45% par les fonds propres de la société Hommage aux Héros et à 55% par des emprunts auprès de banques régionales.

La seconde phase du projet est, quant à elle, portée par l'association Hommages aux Héros pour un montant estimé maximum de 20 millions d'euros HT. Le financement de cette seconde phase du projet sera assuré par les ressources collectées par l'association Hommage aux Héros, par des fonds privés et par des emprunts.

En synthèse :

Hommage aux Héros est un concept original, pensé par des spécialistes du spectacle. Il revêt aussi un caractère tout particulier, celui de s'inscrire dans la pérennité. Ainsi, au-delà de l'aspect innovant de la création d'une expérience immersive et théâtrale, plusieurs objectifs forts ont été identifiés : mémoriels, éducatifs et culturels.

Le projet présente les principaux bénéfices suivants :

- 1. mémoriels et historiques :** le projet Hommage aux Héros participe à la mémoire locale et nationale d'un épisode historique fondateur de la Seconde Guerre mondiale. Il s'inscrit dans le réseau des sites de mémoire existants. Il contribue à la passation de l'Histoire et prend le relais des témoins de l'époque ;
- 2. touristiques et économiques :** l'Expérience génère en elle-même des emplois directs et induits, sur le bassin local comme régional ;
- 3. rayonnement territorial :** le projet participe au développement territorial et à la revitalisation des territoires ruraux, en pleine cohérence avec le Plan de relance des territoires ruraux à l'échelle nationale, avec les actions déjà engagées sur Carentan-les-Marais. Le projet mettra en valeur le territoire normand et participera à son rayonnement national et international.

5.4 LES RETOMBÉES DU PROJET ET LA MAÎTRISE DES IMPACTS

La création de l'Expérience bénéficiera au tissu économique et à l'emploi local et régional tant en phase de chantier qu'à long terme. Quant à la maîtrise des impacts, notamment sur l'environnement, le maître d'ouvrage en fait une priorité dans le cadre de la conception du projet.

5.4.1 Les retombées socio-économiques

• Le dynamisme économique territorial

La réalisation du projet Hommage aux Héros conforte le secteur du tourisme, déjà très présent dans le Cotentin.

Le développement d'une nouvelle offre permet tout à la fois :

- de soutenir l'économie locale à travers des activités variées comme l'hôtellerie, la restauration ou les blanchisseries par exemple ;
- de favoriser le tourisme local et régional en bénéficiant aux autres sites régionaux, les sites de mémoire comme les autres sites touristiques ;
- de renforcer l'axe touristique Caen-Carentan-Cherbourg, permettant un meilleur étalement des visites sur le territoire.

Son impact prévisionnel (de l'ordre de 600 000 spectateurs par saison, allant de Pâques à la Toussaint) contribuera à l'attractivité touristique locale. Cette projection est basée sur une analyse du marché commandée par le maître d'ouvrage et menée au second semestre 2021 par le cabinet Habo Studios en collaboration étroite avec le comité régional de tourisme de Normandie afin de :

- bien comprendre les dynamiques touristiques en Normandie, en particulier le tourisme de mémoire ;
- valider les méthodologies de calcul de la taille des segments de marché ;
- collecter les données pertinentes disponibles sur le tourisme en Normandie ;
- identifier les cibles d'entretiens individuels avec les professionnels du tourisme ;
- prendre en compte l'expertise de l'équipe du CRT dans le développement des guides

de discussion des panels de prospects et du questionnaire du sondage.

Afin de comprendre la dynamique du marché (offre et demande) et les segments de clientèle potentiels (géographiques et socio-démographiques), Habo Studios a croisé plusieurs méthodologies et sources de données classiques, comme des entretiens avec des experts de marché, le recueil de données statistiques (bases de données de tourisme, rapports sectoriels, articles de presse, etc.) et la réalisation d'un sondage auprès de 4000 personnes dans 4 pays (France, Etats-Unis, Royaume-uni, Allemagne).

Ainsi, avec près de 600 000 visiteurs par an, Hommage au Héros fera partie des sites les plus visités de Normandie. Il en résultera deux retombées quasi mécaniques pour l'économie locale :

- Celles liées au fonctionnement du dispositif d'accueil et de valorisation culturelle et touristique, assuré par la société d'exploitation. Celle-ci créera des emplois localement et ses charges d'exploitation correspondent à des recettes pour les fournisseurs et prestataires locaux.
- L'attractivité naturelle du site génèrera des flux de visiteurs de nature très diverse (touristes français et étrangers, scolaires, résidents de proximité, cyclotouristes, séjournant à proximité) et donc des retombées économiques liées aux dépenses réalisées à proximité.

Pour évaluer ces éléments, la société Hommage aux Héros a missionné le cabinet Voltère, « société de conseil de référence sur les métiers du tourisme, de l'hôtellerie, des loisirs et de la culture » pour mener cette étude au 1er semestre 2022.



· Les retombées liées à l'investissement

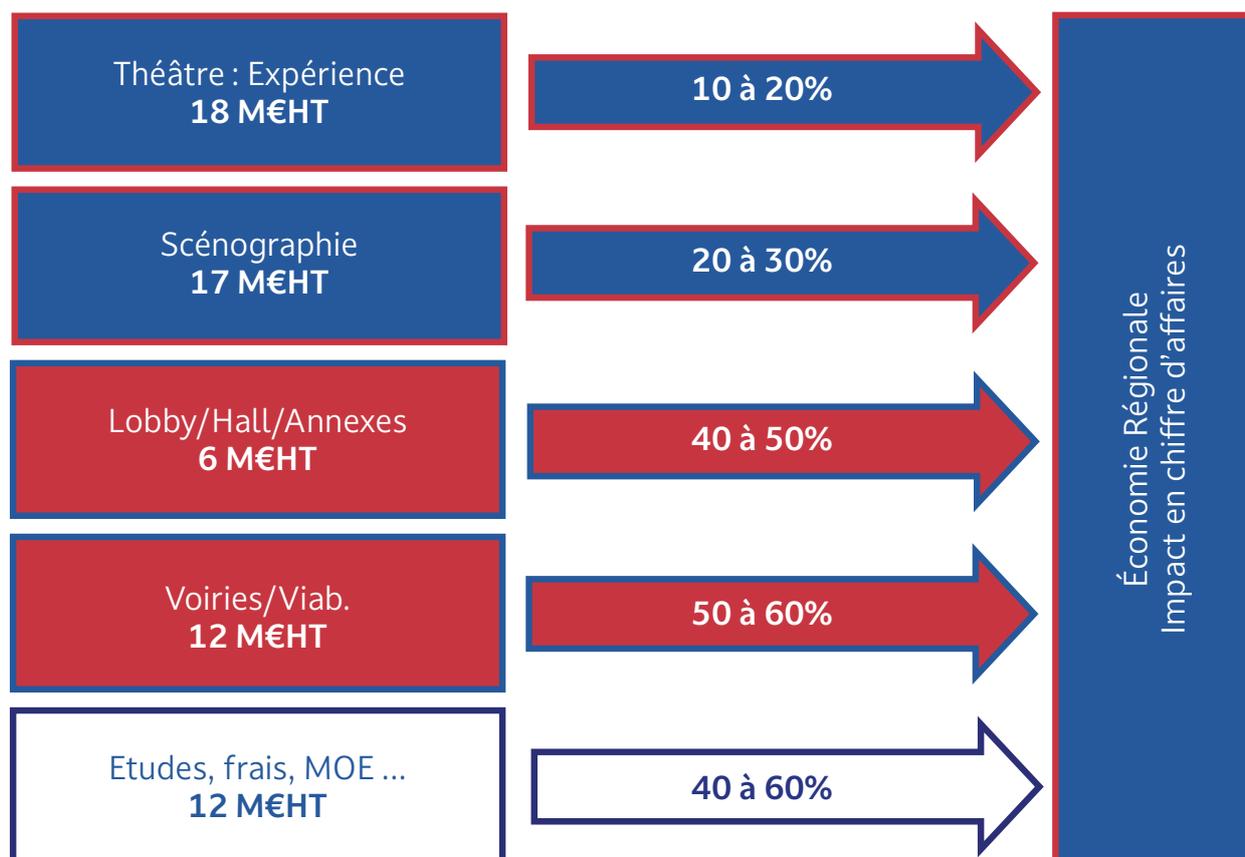
Le niveau régional (Normandie) est l'échelle géographique ciblée sur laquelle le maître d'ouvrage pourra trouver les acteurs économiques susceptibles d'être impliqués via des marchés et des commandes dans la construction de l'équipement.

L'impact sur le chiffre d'affaires des entreprises normandes dépendra de leur capacité à répondre aux consultations de travaux et d'équipements lancés par la maîtrise d'ouvrage et à les remporter par leur compétitivité.

Les prestations d'études seront en grande partie orientées vers le suivi de la construction et pourront revenir à des intervenants régionaux.

Selon la nature des postes, la part régionale sera variable. En effet, plus la spécificité d'une prestation est élevée, plus la probabilité de trouver un professionnel proche du lieu d'exécution diminue.

Sur cette base, le montant des retombées en termes de chiffre d'affaires pour les entreprises de la région est estimé entre 22 et 32 millions d'euros HT, pour un nombre d'emplois en phase de construction compris entre 180 et 260 équivalents temps plein pour la réalisation des deux phases du projet, l'Expérience et le Village des pavillons.



source : Cabinet Voltère

• Les retombées directes

Les retombées directes correspondent à l'activité de l'exploitant du site, la société Hommage aux Héros, et des autres prestataires intervenants sur le site.

A ce titre les retombées directes sont de 3 types :

- L'exploitation de l'Expérience va engendrer la création d'emplois locaux directs (employés par l'exploitant) estimés à environ 200 ETP annuels, ou indirects (via le recours à des prestataires) estimés à environ 16 ETP annuels.
- L'exploitation de l'Expérience va également nécessiter des achats et engendrer une part d'achats auprès de fournisseurs locaux, qui eux même créeront de l'emploi local.
- Les opérations du Village des Pavillons vont aussi engendrer une création d'emplois aujourd'hui estimée à environ 50 ETP annuels et une augmentation de chiffre d'affaires des fournisseurs locaux. Sur ce dernier point les études sont encore en cours et ne permettent pas une estimation chiffrée précise.

En matière de main d'œuvre et d'emplois, le territoire d'impact est local - trajet domicile-travail inférieur à une heure de route - correspondant donc aux départements de la Manche et du Calvados.

En « rythme de croisière », les dépenses de fonctionnement liées à l'Expérience concernant la main-d'œuvre internalisée, composée majoritairement des artistes et des techniciens du spectacle, mais également des équipes supports (marketing, maintenance, sécurité) correspondent à un nombre d'emplois généré d'environ 350 sur la période d'exploitation d'avril à octobre, soit environ 200 équivalents temps plein annuel.

Les types d'emplois concernés sont issus de catégories socio-professionnelles diversifiées :

- de l'ordre de 90 d'artistes et figurants ;
- de l'ordre de 40 de techniciens du spectacle ;

- de l'ordre de 20 de personnels de maintenance et administratif ;
- de l'ordre de 50 de personnels accompagnants (billetterie, sécurité, entretien).

Pour tous ces types d'emplois, les modalités de recrutement sont en cours de définition avec notamment :

- le recours à des CDI annualisés ;
- le recours à des CDI à temps partiels ;
- le recours à des intermittents du spectacle ;
- la volonté de favoriser l'insertion ;
- la proposition de contrats étudiants pour répondre aux pics d'activité durant les vacances scolaires.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement impactant également les fournisseurs directs du projet sont évaluées à 1,6 millions d'euros soit environ 16 personnes (blanchisserie, restauration, maintenance...) en équivalent temps plein annuel.

• Les retombées indirectes

Les retombées économiques indirectes correspondent aux dépenses que les visiteurs de l'Expérience vont réaliser à l'extérieur du site au cours de leur déplacement ou de leur séjour touristique dans la région, dans la mesure où ce déplacement ou ce séjour sont « attribuables » à l'Expérience. Il peut s'agir de dépenses d'hébergement, de restauration ou de visites et achats divers.

Sur la base des dépenses moyennes quotidiennes des touristes, les études réalisées par le Cabinet Voltère pour le compte du maître d'ouvrage ont estimé que les différentes cibles de visiteurs représentaient un montant de dépenses estimées à environ 20 millions d'euros.

Ces estimations de génération de revenus se répartissent ensuite sur les acteurs économiques du tourisme :

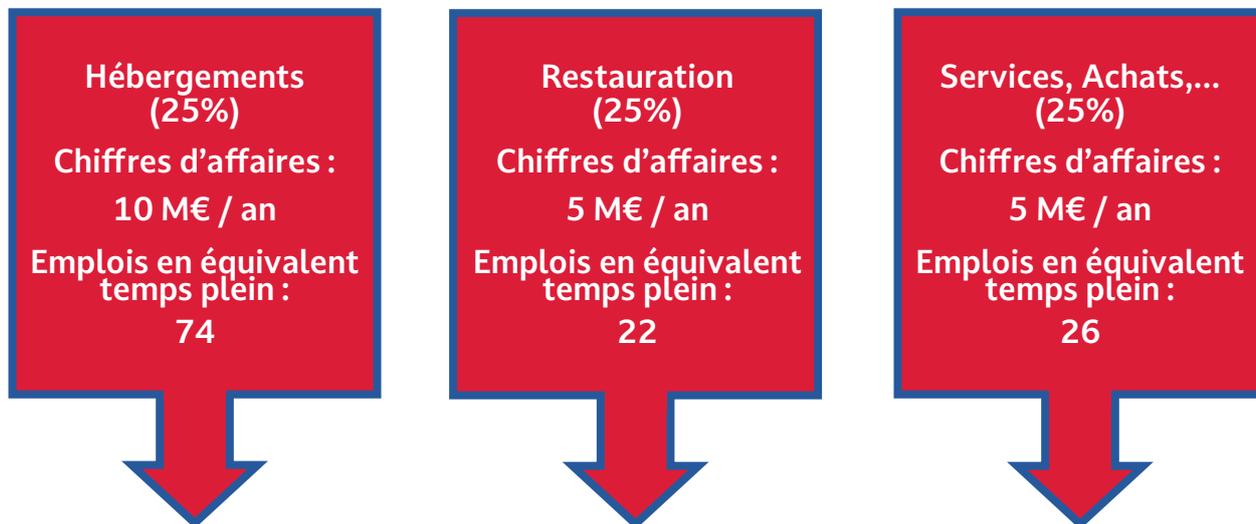


Répartition des retombées sur les acteurs économiques du tourisme :

Total des retombées attribuées à l'Expérience Hommage aux Héros en termes de chiffre d'affaires :

de l'ordre de 20 M€ / an

Territoire d'Impact : on retient que ces retombées en termes de chiffre d'affaires concernent la région Normandie. Néanmoins, l'essentiel des nuitées et des consommations aura lieu sur les départements de la Manche et du Calvados.



La conversion CA/ETP est effectuée avec des ratio types de la profession

Le chiffre d'affaires des acteurs du tourisme généré par Hommage aux Héros se traduit par un besoin annuel de :

122 emplois en équivalent temps plein

En complément des 200 emplois directs créés par l'Expérience et des 50 emplois directs créés par le Village des pavillons, les retombées pour le tourisme permettraient à terme la création de l'ordre de 122 emplois (hébergement, restauration, services, achats...) sur le territoire du projet.

À noter : le 13 juillet 2022, les porteurs du projet ont rencontré une trentaine d'acteurs locaux et régionaux du tourisme à l'invitation du Comité Régional du Tourisme de Normandie. Un moment d'échange qui s'est révélé très fructueux et constructif.

Les chiffres de l'hébergement dans la Manche

Concernant l'hébergement, selon des chiffres fournis par Attitude Manche (agence d'attractivité de la Manche) et l'INSEE (enquête de fréquentation hôtelière 2019), les taux d'occupation de l'hôtellerie dans la Manche varient entre 40 et 80 % selon les mois, alors que l'hôtellerie de plein air (camping) présente quant à elle des taux d'occupation variant entre 13 et 60%. Enfin, les hébergements locatifs (source Attitude Manche et Liwango) indiquent des taux d'occupation de 26 à 73%.

L'offre actuelle d'hébergement sur le territoire de la Manche n'est donc pas à saturation. La création de ce nouveau projet est une opportunité pour consolider ces activités dont une partie des visiteurs dormira sur le territoire de la Manche ou du Calvados.

Par ailleurs, selon les données fournies par Flux Vision Tourisme et Attitude Manche (données 2019, dernière année non perturbée par le Covid et année de très haute fréquentation du tourisme de mémoire en Normandie avec 6,5M de visites), près de la moitié des visiteurs des sites de mémoire sont des excursionnistes (visiteurs à la journée). Parmi les touristes (passant au moins une nuit sur le territoire), 7 nuitées sur 10 sont effectuées en hébergement non marchand (famille, résidence secondaire, amis...) et 30% sont effectués dans l'hébergement marchand (source Kantar-TNS – Suivi de la Demande Touristique des Français en 2020).

• Les retombées induites

Les retombées induites en termes de consommation des ménages concernent deux temporalités :

- Des opérations ponctuelles : sur la durée des chantiers de construction (Expérience et Village).
- Des opérations annuelles : l'exploitation de l'Expérience et les chiffres d'affaires des professionnels du tourisme.

Durant la phase de construction, entre 180 et 260 emplois seraient créés pour la réalisation de l'Expérience et du Village des pavillons.

En considérant que 60% des revenus liés aux emplois créés sont injectés dans l'économie locale, les investissements de l'Expérience et du Village des pavillons vont engendrer des dépenses locales de l'ordre de 3M€ du fait des emplois créés.

Durant la phase d'exploitation de l'Expérience environ 200 emplois (ETP) seraient créés par le projet, 50 par le Village des pavillons, environ 16 emplois chez les fournisseurs et de l'ordre de 122 emplois chez les acteurs du tourisme.

L'économie générée par l'exploitation de l'Expérience et du Village, ses achats et par l'activité touristique attribuable, vont engendrer des dépenses locales annuelles estimées à environ 5M€ du fait des emplois créés.

• Les retombées fiscales

Les opérations relatives à l'Expérience et au Village vont générer plusieurs types de recettes fiscales et de contributions :

- La TVA, supportée par le consommateur final (de l'ordre de 900K€ sur la base de 600.000 visiteurs) ;
- La taxe sur les spectacles, supportée par le consommateur final et au bénéfice du Centre national de la musique (de l'ordre de 550K€ sur la base de 600.000 visiteurs) ;
- Les contributions Sécurité Sociale (Chômage, Retraite, ...) ;
- Des taxes locales : la contribution économique territoriale (commune, département, région), la taxe de séjour (commune).

Par ailleurs, un bail emphytéotique sera conclu entre la Ville de Carentan-les-Marais et le maître d'ouvrage au titre de la location du terrain dans des conditions qui sont en cours de discussion entre les parties.

Enfin, l'opération ne devrait pas générer de dépenses publiques significatives. Le maître d'ouvrage Hommage aux Héros assurant l'intégralité du financement. Cependant, les collectivités pourraient prendre en charge des aménagements routiers mineurs et une signalétique pour assurer une circulation fluide aux abords de l'Expérience et du Village.



5.4.2 Les impacts environnementaux

Représentant une opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur à 10 hectares, le projet est soumis à évaluation environnementale. Par conséquent, une étude d'impact approfondie est en cours de réalisation et sera intégrée au dossier d'enquête publique en 2023. Sans attendre cette échéance, et afin de balayer l'ensemble du spectre environnemental et des impacts associés, le MOA a fait réaliser de multiples études environnementales préalables : faune/flore, zones humides, caractérisation des haies... conduites par le bureau d'études EGIS-Clément Blanchet Architecte-DUCKS Scéno (étude Faune-Flore).

Entre novembre 2021 et juin 2022, de premiers inventaires ont été réalisés :

- Une prospection terrain/sondages pédologiques G1 le 29/11/2021,
- Le plan topographique au 1/1000 en date du 25/10/2021,
- Un inventaire écologique d'automne le 26/10/2021,
- Un inventaire écologique d'hiver le 25/01/2022,

- Un inventaire écologique d'hiver le 10/03/2022,

- Un inventaire écologique de printemps le 19/20 avril,

- Un inventaire écologique d'été le 15 juin.

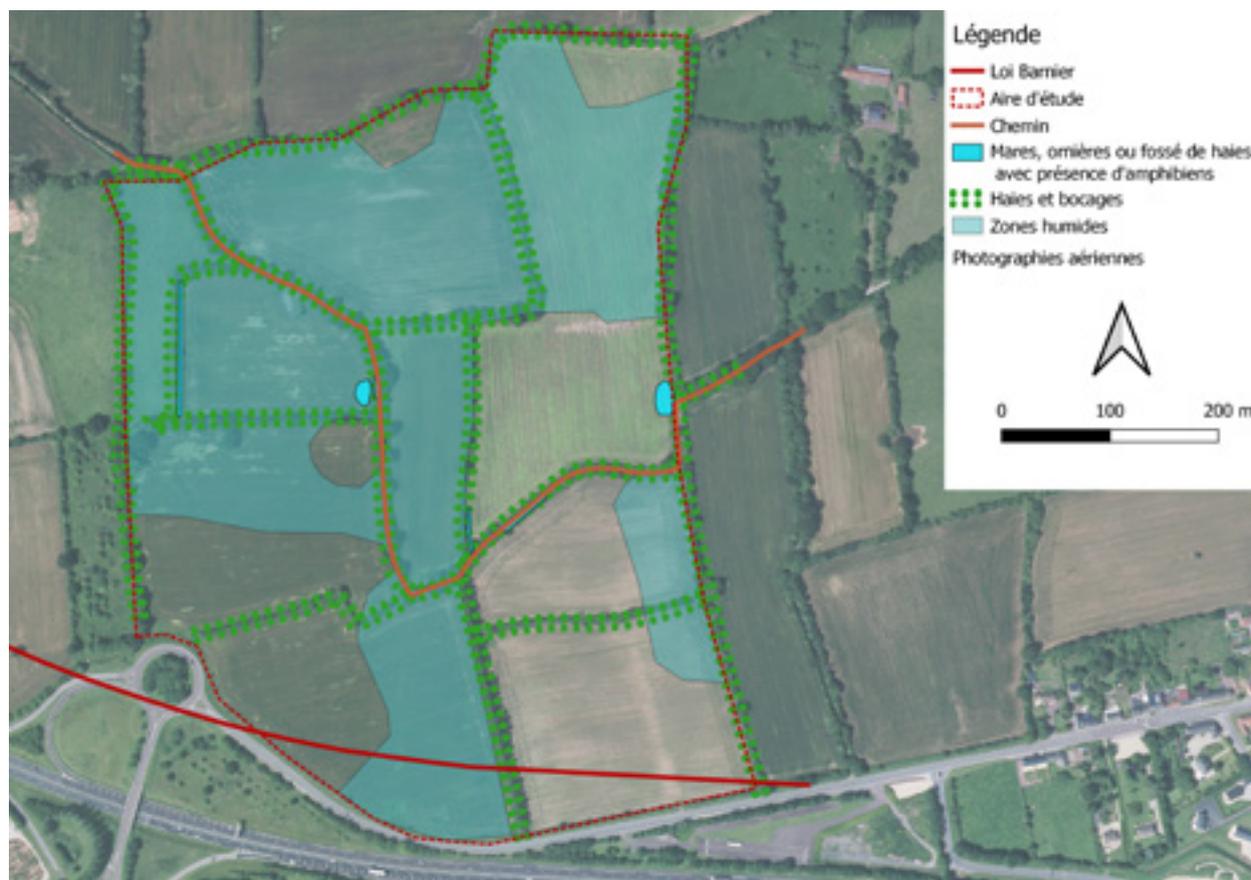
Ces inventaires menés sur 4 saisons se poursuivent et seront finalisés en fin d'année 2022 pour être intégrés au dossier d'enquête publique en août-septembre.

A ce stade, ces études ont permis d'identifier plusieurs enjeux environnementaux :

- un enjeu faunistique et floristique avec la présence d'oiseaux en cours de caractérisation ;
- un enjeu lié à la présence de zones humides ;
- un enjeu lié à la proximité de zones protégées (zone Natura 2000, zone humide Ramsar, présence de marais à proximité) ;
- un enjeu lié à des marges de recul inconstructibles par rapport à l'axe des voies classées « à grande circulation » (Loi Barnier) vis-à-vis de la RN 13 voisine du site.



Les mesures mises en œuvre sont présentées dans les paragraphes suivants.



L'étude d'impact au cœur du processus d'évaluation environnementale des projets

Lorsqu'un projet risque de porter atteinte à l'environnement ou à la santé humaine, des processus d'évaluation et des demandes d'autorisations sont nécessaires avant de les effectuer, afin de protéger autant que possible les milieux environnants. Il s'agit d'une procédure d'évaluation environnementale (article L122-1 du code de l'environnement), un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet dès les phases amont de réflexion. L'étude d'impact constitue le rapport effectué par le porteur de projet dans le cadre de ce processus. Il s'agit d'une étude technique qui vise à apprécier les conséquences de toutes natures, notamment environnementales et humaines, d'un projet d'aménagement pour en **éviter, réduire ou compenser (ERC) les effets négatifs.**



Qu'est-ce que la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) ?

Les impacts d'un projet, d'un plan ou d'un programme sur l'environnement peuvent se traduire par une dégradation de la qualité environnementale.

Lorsqu'un maître d'ouvrage définit son projet, il intègre la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) afin de limiter les impacts sur l'environnement. A ce titre, il construit son programme :

- en veillant à éviter les atteintes à l'environnement ;
- s'il ne le peut pas, il cherche à réduire les atteintes à l'environnement ;
- en dernier recours, il doit compenser les effets notables qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits.

• Les terres agricoles

Le projet, développé sur un terrain de 32,5 ha, situé au nord-est de la commune de Carentan-les-Marais, n'occupera que la moitié de cette surface. Ces terrains, aujourd'hui exploités à 100% par des exploitations agricoles, seront demain rendus à la nature pour moitié environ de la surface (qui y reprendra ses droits, enrichissant ainsi la biodiversité). Les autres surfaces restantes seront aménagées avec toutes les précautions environnementales nécessaires : plantation de haies, aire de stationnement non artificialisée, constructions limitées et privilégiant les matériaux biosourcés, ...

En effet, les premières études réalisées par le maître d'ouvrage permettent de définir une utilisation maximum de 16 hectares, surface qui pourrait être revue à la baisse au regard des optimisations de conception en cours.

Le maître d'ouvrage, la société Hommage aux Héros, s'est fixé comme priorité de limiter l'emprise du projet et l'artificialisation des sols au plus strict minimum.

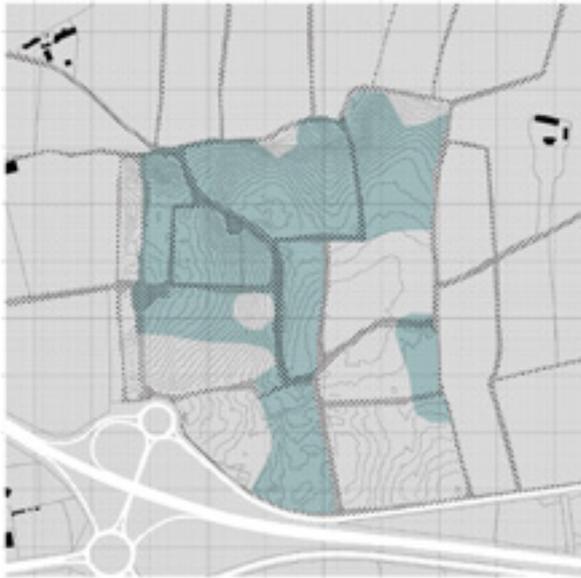
Pour compenser la surface agricole utilisée pour le projet, il a identifié, en lien avec la mairie de Carentan-les-Marais, des terres actuellement en cessation d'activité, propriété de la commune, qui pourraient être reconverties en terres agricoles.

Des échanges seront menés par la commune au cas par cas avec les exploitants agricoles désireux de pouvoir disposer de nouvelles surfaces à exploiter en compensation des surfaces utilisées par le projet.

• Les zones humides

L'étude zones humides est menée depuis l'automne 2021 et se poursuit afin de compléter les diagnostics sur une année pleine.

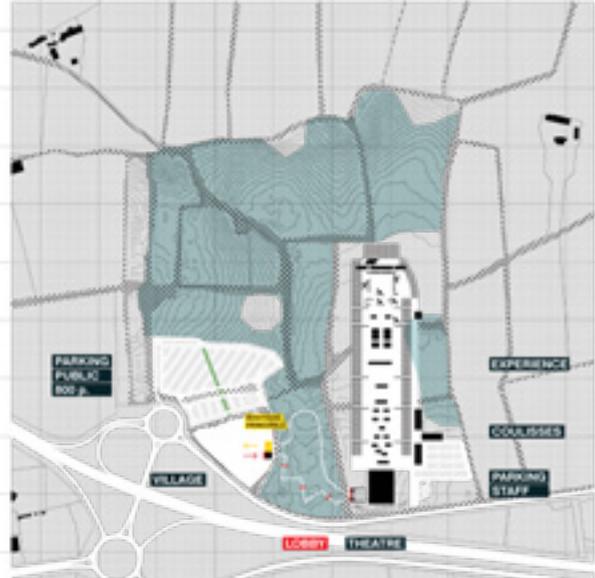
La principale caractéristique du site est de disposer d'importantes zones humides, avec 15 hectares identifiés comme tels sur le total de 32,5 hectares. Ces zones humides sont situées principalement au nord et à l'ouest du site.



Situation des zones humides sur le site

Dans le cadre de la méthode ERC, la programmation du projet permet d'éviter au maximum les zones humides en positionnant l'essentiel du projet sur la partie sud-est du site. Par ailleurs, les compensations sont essentiellement envisagées sur le site du projet.

Afin d'éviter les zones humides au Nord de la parcelle, la réflexion du maître d'ouvrage a abouti à la nécessité de demander une modification des marges de recul au titre de la Loi Barnier au sud au niveau de la RN13. En effet, pour ne pas empiéter sur les zones humides au nord, le maître d'ouvrage souhaite réduire la largeur de l'emprise de la Loi Barnier au Sud.



Positionnement des aménagements et situation des zones humides

A ce stade des études, sur la phase 1 et la phase 2 du projet, 4 à 5 hectares de zones humides seraient impactées par le projet sur les 15 hectares de zones humides que compte le site du projet.

La partie non exploitée par le maître d'ouvrage (au minimum 15 hectares, dont une majorité se trouve au nord de la parcelle) sera rendue à la nature avec une prise en compte améliorée de la biodiversité et de la richesse environnementale de la zone.

Au-delà des études en cours, le maître d'ouvrage souhaite mener des échanges avec les associations de protection de l'environnement pour assurer la meilleure gestion de ces espaces, tant au lancement du projet qu'à moyen et long termes.

Les zones humides seront également mises en valeur sur le site avec la création de passerelles entre le bâtiment d'accueil et le lobby pour permettre aux visiteurs de découvrir le bocage normand.



• La faune et la flore

Les premiers passages sur le site du projet, dans le cadre de l'étude « 4 saisons », ont permis de relever la présence de plusieurs espèces d'oiseaux, en vol ou au sol, dont certaines présentent un intérêt patrimonial :

- l'étourneau sansonnet, espèce dont l'enjeu patrimonial est modéré ;

- le faucon Crécerelle , espèce dont l'enjeu patrimonial est modéré ;

- le goeland argenté, espèce dont l'enjeu patrimonial est modéré, mais dont le statut est « en danger » sur la liste rouge régionale (ex-région Basse-Normandie). Cependant, cette espèce a été uniquement recensée en vol ;

- la bergeronnette grise, dont le statut est « quasi menacé » sur la liste rouge régionale (ex-région Basse-Normandie) ;

- la mouette rieuse, espèce à fort enjeu de nidification, mais dont aucun habitat n'a été identifié sur le site ;

- la sitelle torchepot à enjeu assez fort ;

- l'accenteur mouchet dont le statut est « quasi menacé » sur la liste rouge régionale (ex-région Basse-Normandie) ;

- la Grive draine dont le statut est « vulnérable » sur la liste rouge régionale (ex-région Basse-Normandie) ;

- l'hirondelle rustique, espèce dont l'enjeu patrimonial est assez fort, mais qui n'a été recensée qu'en vol ;

- la cigogne blanche, dont l'enjeu patrimonial est assez fort, mais qui n'a été recensée qu'en vol.

Depuis le début des inventaires de ce groupe, 29 espèces d'oiseaux ont été recensées, soit une diversité moyenne dans le présent contexte agricole. Il s'agit essentiellement d'espèces communes appartenant au cortège des oiseaux des milieux boisés. Quelques espèces présentent des enjeux patrimoniaux. Les enjeux écologiques concernant l'avifaune sont considérés comme globalement modérés.

Cette faune se trouve essentiellement dans les haies qui parcourent les différentes parcelles du site.

Ces haies, de qualité écologique inégale, seront conservées dans leur très grande majorité. Seule une petite partie sera détruite, principalement celle qui traverse l'esplanade sur laquelle le théâtre circulera.

Les haies présentant des enjeux paysagers et environnementaux notables seront en revanche maintenues et même renforcées, principalement celles situées autour du site, à l'est et à l'ouest. D'autres seront plantées autour des parkings et sur la zone au nord du projet.

IMPACTS SUR ENVIRONNEMENT

-  Aménagement de prairies
-  Aménagement Expérience + Village (+ Parking)
-  Haies simples
-  Haies doubles
-  Mares
-  Haies impactées à compenser
-  Mares impactées à maintenir
-  Haies à améliorer / adapter
-  Proposition de haies de compensation



Quelques mammifères ont également été identifiés lors des premières observations tel que :

- Le chevreuil européen
- Le renard roux
- Le blaireau européen
- Le sanglier

Si elles ont été recensées depuis le début des inventaires de ce groupe, il s'agit néanmoins d'espèces communes, non protégées et non patrimoniales. Ce groupe présente un enjeu écologique faible.

Quelques amphibiens ont également été identifiés lors des premières observations tels que :

- La salamandre tachetée, espèce protégée au niveau national (ses sites de reproduction et ses aires de repos ne sont pas protégés) qui n'est pas patrimoniale.

- Le triton palmé dont l'espèce est protégée au niveau national (ses sites de reproduction et ses aires de repos ne sont pas protégés).

- La grenouille commune, dont l'enjeu patrimonial est faible, mais l'espèce est partiellement protégée (ses sites de reproduction et ses aires de repos ne sont pas protégés).

Le groupe des amphibiens présente un enjeu écologique considéré comme globalement modéré.



Enfin, quelques insectes ont été identifiés sur le site lors des différents relevés, parmi lesquels :

- 9 espèces de lépidoptères rhopalocères, espèces communes qui ne sont pas protégées ni patrimoniales ;
- 4 espèces d'odonates, recensées le long des haies et au niveau des deux mares au sud-ouest de l'aire d'étude. Ces espèces sont communes et ne sont pas protégées ni patrimoniales ;
- 2 espèces d'orthoptères ont également été recensées, mais sont également communes et ne sont pas protégées, ni patrimoniales.

Globalement, la diversité en insectes est faible. Le groupe des insectes présente un enjeu écologique considéré comme faible. L'inventaire des insectes sera poursuivi au mois de juillet 2022.

Des aménagements spécifiques sont donc prévus sur la partie nord du site avec la création de mares et d'habitats.

Les conclusions de l'étude environnementale, notamment sur la faune/flore, seront connues en août-septembre 2022 et seront intégrées au dossier d'enquête publique (2023).

Il faut encore noter que le chemin traversant le site sera maintenu, mais dévié. Les études sont en cours pour privilégier un passage en limite de l'Expérience ou au nord du site du projet.

Par ailleurs, toujours dans l'objectif de préserver l'environnement et le développement des espèces (faune et flore), une alternance de cheminements piétonniers en stabilisé et en bois suspendu sur pilotis sera mise en place au-dessus des zones humides entre le bâtiment de la billetterie et le lobby.

• Les impacts sonores et les pollutions

La conception du projet permettra de limiter les impacts sonores et les pollutions.

Le maître d'ouvrage a inscrit la limitation des nuisances sonores comme un enjeu essentiel du projet. Pour cela, le docu-livre privilégie une maximisation du son à l'intérieur du théâtre. L'état initial a été réalisé en juin 2022 et les résultats seront disponibles en fin d'été 2022.

Les effets de pyrotechnie sont limités et leurs impacts renforcés par des effets visuels et sonores intégrés à l'intérieur du théâtre. Par ailleurs, l'aménagement de talus (d'une hauteur d'environ 4m) autour de l'esplanade permettra aussi de réduire ces nuisances.

L'attractivité du site engendrera une augmentation du trafic routier sur le secteur (cf paragraphe « desserte du site »). Les nuisances sonores et lumineuses aux abords du site et des axes routiers resteront toutefois limitées au regard du trafic déjà existant sur ces axes à forte circulation.

Le projet sera également susceptible, par sa vocation industrielle et les déplacements routiers qu'il produira, d'entraîner l'émission de polluants atmosphériques pouvant dégrader la qualité de l'air localement.

Une pollution lumineuse ponctuelle pourrait encore être générée par la scénographie, lorsque les séances auront lieu après le coucher du soleil (principalement en septembre et octobre). Mais elle aura un impact limité sur la faune présente sur le site.

Pour affiner tous ces éléments, différentes études sont en cours, réalisées par le Groupement d'Etudes EGIS-Clément Blanchet Architecte-DUCKS Scéno pour le compte du maître d'ouvrage :

- Une étude acoustique afin de déterminer l'impact de l'ensemble du projet sur le

voisinage (équipements techniques et scénographiques notamment) au regard des indicateurs réglementaires.

- Une étude « lumière » pour estimer la pollution lumineuse induite sur le site et faire les recommandations et préconisations techniques nécessaires pour éviter et réduire les impacts du projet sur l'environnement nocturne.

- Une étude « îlot de chaleur » afin d'analyser la concentration localisée de flux de chaleur anthropiques générée par les aménagements.

Ces études seront finalisées au dernier trimestre 2022 et seront portées à connaissance du public dès qu'elles seront disponibles, et au plus tard dans le dossier d'enquête publique.

• L'insertion environnementale

Comme précisé précédemment, l'insertion du projet dans son environnement est un point de vigilance absolu pour le maître d'ouvrage.

Le théâtre, qui devrait s'élever à 19m, aura une hauteur proche de celle des arbres bordant le site à l'ouest, qui sont d'une hauteur d'environ 19m. Les rangées d'arbres situées de part et d'autre de la route nationale permettront de limiter la visibilité du site depuis le cœur de ville de Carentan-les-Marais.

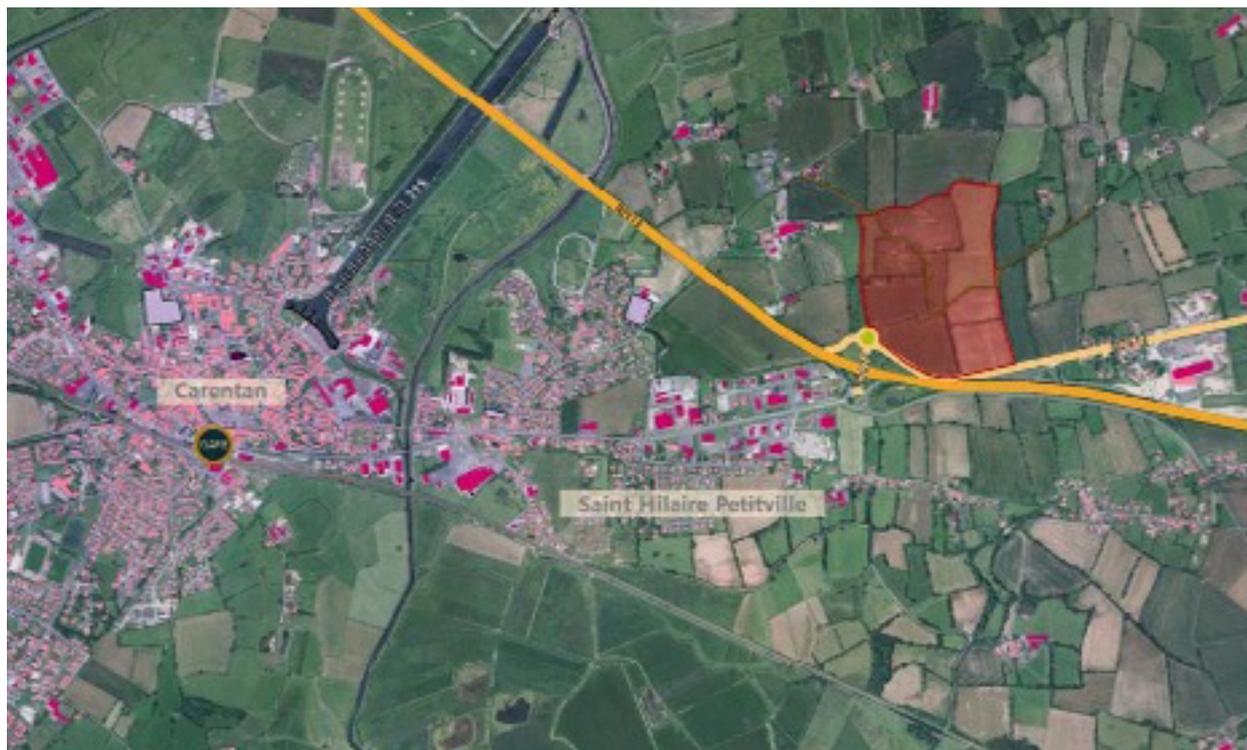
Le traitement paysager et naturel sera particulièrement soigné. Des haies seront, par exemple, plantées autour des parkings.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage recherche en continu les techniques constructives et d'aménagement les moins impactantes. Elles privilégieront les matériaux écologiques (provenance, processus d'industrialisation) et les constructions légères (modulaires, sur pilotis, préfabriqués, installations temporaires).

Enfin des études seront menées pour évaluer le potentiel du site en matière d'énergies renouvelables.



5.4.3 Les réseaux



• La desserte du site

La proximité d'axes routiers importants (RN 13, échangeur de Carentan et Saint-Hilaire-Petitville, RD 613, RD 974) permet de confirmer l'absence de besoin de nouvelles dessertes.

A ce stade, deux points principaux d'accès sont identifiés :

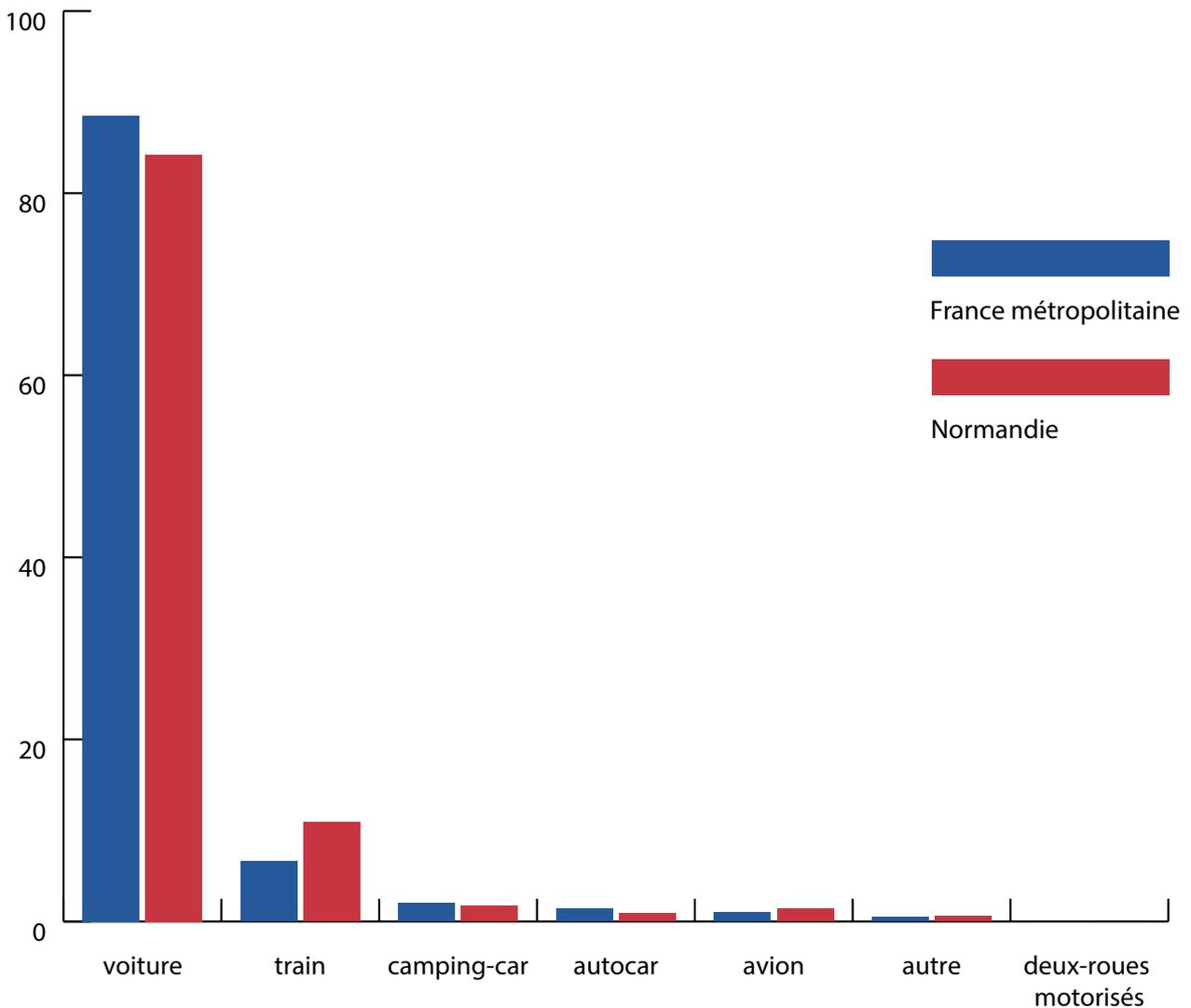
- au niveau du rond-point de la RD 974 pour l'accès principal des visiteurs et les services de secours ;
- au niveau de la RD 613 pour un accès secondaire, à usage des équipes et personnels de l'Expérience et du Village ainsi que pour les besoins de livraisons et les services de secours.

L'accès se fera donc directement depuis le réseau routier départemental existant.

Une étude de flux et de trafic est en cours de réalisation afin de quantifier et dimensionner précisément les futurs ouvrages d'accès, et également de mesurer les impacts potentiels sur le trafic (congestion, remontées de file). Les résultats seront connus en fin d'été 2022.

Cependant, sur la mobilité, si nous ne connaissons pas la répartition des modes de transport des visiteurs du tourisme de mémoire en Normandie, nous avons la connaissance de la répartition des modes de transport des voyageurs Français en général en Normandie, sur une année complète :

Ainsi les déplacements vers les sites de tourisme de mémoire en Normandie se font selon la répartition suivante (Source : Kantar-TNS – Suivi de la Demande Touristique des Français en 2020) :



Une programmation pour réguler la fréquentation

Le nombre de places dans le théâtre, et donc de visiteurs, est limité à 1 000 places. L'étalement des séances sur l'ensemble de la journée permet de limiter la fréquentation du site à environ 2 000 personnes au maximum au même moment, les arrivants croisant les partants. Les flux seront donc régulés toute la journée, sans connaître de pointe ni matinale ni en fin de journée.



• La viabilisation du site

Le site étant actuellement une surface agricole, il n'est pas viabilisé. Des travaux seront donc réalisés dans le cadre du projet.

LE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'ADDUCTION EAU POTABLE (AEP)

Le réseau d'eau potable actuel ne permet pas l'alimentation directe du site. Des travaux de renforcement seront donc nécessaires sous domaine public. Les études de conception fine définiront les besoins précis, tenant compte de la volonté du maître d'ouvrage d'avoir une consommation d'eau raisonnée, tant pour les usages quotidiens que pour les besoins scénographiques.

GESTION DE LA DEFENSE INCENDIE

La défense incendie (DI) sera alimentée par le réseau public d'eau potable. Cependant, le dimensionnement de ce dernier ne permettra pas d'obtenir en tirage direct les débits nécessaires. Une bêche de stockage spécifique sera donc mise en place.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

Le traitement des eaux usées sera réalisé sur site, de manière autonome.

Un dispositif de récupération des eaux de pluie est envisagé pour assurer une moindre consommation d'eau.

Les études de conception, menées par le bureau d'études Egis pour le compte du maître d'ouvrage sont en cours de réalisation et devraient être finalisées au dernier trimestre 2022. Elles permettront de confirmer ces points.

• Gazoduc / lignes électriques

UN RESEAU DE GAZ PRESENT INTEGRE A LA CONCEPTION DU PROJET

Une canalisation de gaz « Transport » de GRTGaz existe sur le site et traverse les emprises dans le sens Nord-Sud. Un poste GRTGaz est également présent sur l'emprise du projet. Les aménagements projetés tiendront compte de cette canalisation et des préconisations constructives seront émises en fonction.

Il n'est pas prévu, à ce jour, l'alimentation en gaz du site.

RESEAU ELECTRIQUE DE MOYENNE TENSION A DEVOYER

Un réseau électrique de moyenne tension (20 000 V) passe sur le site du projet. Ce réseau aérien sera dévoyé pour permettre la construction du projet.

Par ailleurs, en fonction des besoins, un ou plusieurs postes transformateurs seront disposés en limite d'espace privé pour assurer une desserte électrique basse tension.

Des contacts sont en cours entre le maître d'ouvrage et le groupement d'études EGIS-Clément Blanchet Architecte-DUCKS Scéno et la société Enedis (distributeur d'électricité) pour définir la méthode de dévoiement du réseau et arbitrer entre le maintien de la ligne aérienne et son enfouissement.

5.5 LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

Les documents d'urbanisme sont des documents réglementaires qui visent à planifier et à encadrer l'urbanisation et l'aménagement d'un territoire. Ils doivent parfois être mis en compatibilité pour permettre la réalisation de certains projets.

5.5.1 Quels sont les documents d'urbanisme concernés par le projet ?

Un Plan local d'urbanisme est un document de planification qui traduit le projet politique d'une commune et définit l'avenir de son territoire. Il fixe les règles d'utilisation du sol et, pour les années à venir, les objectifs de développement en matière d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, d'économie, de paysage, d'équipement ou de déplacement.

Il se compose de plusieurs pièces :

- Le rapport de présentation : il assure la cohérence de l'ensemble du document, des principes jusqu'aux règles d'urbanisme.

- Un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : il expose notamment le projet d'urbanisme de la commune en définissant les orientations

générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, etc...

- Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : le règlement et ses documents graphiques qui délimitent les différentes zones du PLU (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières), les règles générales d'urbanisation.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville a été approuvé le 29 juin 2012.





5.5.2 La mise en compatibilité du PLU de Saint-Hilaire-Petitville

· Le zonage actuel du site d'étude

Actuellement occupé par des parcelles agricoles, le site d'étude se trouve en zone agricole (A) référencée au PLU de la commune de Saint-Hilaire-Petitville.

La zone A correspond aux espaces identifiés en raison du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles qui s'y trouvent. Le règlement du PLU indique qu'en zone A ne sont autorisées que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou bien aux services publics ou d'intérêt collectifs, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

L'objectif de la mise en compatibilité sera de permettre la réalisation du projet au titre de PLU.

· Finalité et procédure de la mise en compatibilité

La procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme sera portée par la commune de Carentan-les-Marais dans le courant de l'année 2022.

La concertation spécifique requise sera portée par la mairie de Carentan-les-Marais et se déroulera en parallèle de la concertation du projet Hommage aux Héros.

Il s'agira de proposer, dans ce dossier, la modification de certaines pièces du PLU (plans de zonage, règlement, etc.), afin de rendre le projet compatible avec les règles d'urbanisme.

Dès lors, il s'agira de permettre un classement

de l'éventuelle emprise en zone urbaine (U) constructible autorisant, pour le moins, « les équipements d'intérêt collectif et services publics ». A titre purement indicatif, il pourrait s'agir de la création d'un zonage et d'un règlement spécifiques et limités au périmètre du projet.

Le choix des modalités de la concertation pour la mise en compatibilité du PLU n'est cependant pas arrêté à ce jour et fera l'objet d'échanges avec la commune.

Le dossier de mise en compatibilité du PLU viendra ensuite s'adosser à celui de la déclaration de projet soumise à enquête publique et à l'examen du préfet. Dans une procédure de ce type, la prise de l'arrêté de déclaration de projet emporte la mise en compatibilité du PLU.

Cinq grandes étapes jalonnent cette procédure encadrée par l'État :

- l'examen du dossier par le préfet,
- l'examen conjoint par les personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique,
- l'enquête publique unique*,
- l'avis du conseil municipal de Carentan-les-Marais,
- la mise en compatibilité du document par arrêté préfectoral.

** Dont le dossier comprendra une notice explicative de présentation, une analyse de la compatibilité du projet avec le PLU en vigueur et les évolutions apportées au PLU*

6 • PRÉSENTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE



6 · PRÉSENTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le projet de création scénique et mémorielle Hommage aux Héros est porté conjointement par la société Hommage aux Héros, qui portera la première phase du projet, et par l'association Hommage aux Héros qui portera la seconde phase.

La commune de Carentan-les-Marais est également impliquée dans le cadre de la nécessaire mise en conformité de son Plan local d'urbanisme.

· La société Hommage aux Héros

La société Hommage aux Héros est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 7, place Gardin à Caen (14000). Elle est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 900 403 353.

Créée en juin 2021, la SAS Hommage aux Héros a pour mission de développer et animer le projet Hommage aux Héros, grand documentaire vivant et immersif racontant l'histoire du Débarquement, de sa préparation à sa réalisation, et la Bataille de Normandie en 1944.

La SAS Hommage aux Héros est majoritairement détenue par la société SAS Legaci Normandie dont le capital est également réparti entre les quatre porteurs de projet qui sont Richard LENORMAND, Stéphane GATEAU, Roberto CIURLEO et Régis LEFEBVRE.

Entrepreneurs, hommes de télévision et de spectacles, communicants... les quatre associés ont en commun une forte expertise dans le domaine du spectacle vivant, tant à la télévision qu'à la radio.

Stéphane GATEAU, Président de LEGACI NORMANDIE est un homme de télévision. Il a été le producteur des plus grandes émissions télé de France dont Nulle part Ailleurs pour Canal+. Co-fondateur de R&G Productions, société indépendante qui a produit des milliers d'heures de programmes pour toutes les chaînes de télévision, portées par les plus grands animateurs et journalistes français. Il produit, entre autres, Les 50 ans de la Patrouille de France, la Cérémonie des Molières, la Cérémonie des 7 d'Or, la réalisation du signal international du Mariage du Prince Albert, le Concert de Charles AZNAVOUR Retour En Arménie à Erevan en septembre 2006 en présence du président CHIRAC, et du président Arménien. Grâce à ses créations dans le domaine audiovisuel et artistique, Stéphane GATEAU est Chevalier des Arts et des Lettres, et également Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

En 2004, il produit pour France Télévision le 60ème anniversaire du Débarquement, 12h de programme en direct de Sainte-Mère-Église, qui fût unanimement reconnu pour sa qualité. Hommage Aux Héros est la suite logique de cette passion et de cette volonté de transmettre ce moment unique de notre histoire.

Richard LENORMAND, Directeur Général de HOMMAGE AUX HEROS est un dirigeant d'entreprises. Il fut notamment directeur financier du Groupe Canal+, président-directeur général de StudioCanal, directeur financier de la Fnac, directeur financier de la branche courrier de La Poste, directeur général des radios et télévisions du groupe Lagardère (Europe1, RFM, Virgin Radio, Gulli, Mezzo...) et secrétaire général du groupe de presse CMI France (Elle, Marianne, Télé 7 Jours...). Richard LENORMAND est Chevalier de la Légion d'Honneur.

...

Roberto CIURLEO est un homme de spectacle. Il a d'abord été directeur des antennes de NRJ (1ère radio musicale de France) et directeur général de Virgin Radio avant de devenir producteur de spectacles. En 2013, il produit ainsi la comédie musicale « Robin des bois » qui sera un immense succès avec plus de 800.000 spectateurs. En 2016, il proposera « Les 3 Mousquetaires » en s'inspirant d'une exposition sur ce thème présentée au musée de l'armée dirigé à l'époque par le Général BAPTISTE. Ce dernier, désormais délégué national de l'Ordre de la Libération, l'a naturellement amené à s'intéresser, puis à avoir l'envie de faire partager l'héroïsme de ces héros. En 2019, Roberto CIURLEO s'est lancé dans un projet plus personnel avec « Bernadette de Lourdes », un grand succès tant pour les médias que pour les spectateurs.

Régis LEFEBVRE est un communicant. Après avoir travaillé auprès de plusieurs ministres dont François BAYROU, ancien ministre de l'Éducation Nationale ; Philippe DOUSTE-BLAZY, ancien ministre de la Santé, des Affaires Étrangères et Secrétaire Général Adjoint de L'ONU, il fut Délégué Général de l'UMP auprès d'Edouard PHILIPPE, alors Directeur Général. En 2003, il fait le choix de rejoindre PUBLICIS, puis YOUNG & RUBICAM en 2007, dont il deviendra vice-président. En 2012, il crée avec Luc BESSON et Christophe LAMBERT, une filiale d'EUROPACORP avec l'ambition de mettre les savoir faire et la culture de l'Entertainment au service des marques et des grandes entreprises. Depuis 2017, il conseille plusieurs grandes entreprises ou dirigeants. En 2020, il fut directeur de campagne adjoint de la liste de la majorité présidentielle aux élections européennes.

L'auteur - SERGE DENONCOURT : L'éclectisme de Serge DENONCOURT n'a d'égal que l'étendue de son talent. Au fil des ans et au gré de ses coups de cœur, il a signé près de 150 mises en scène vues sur tous les continents. Théâtre, opéra, concert pop, comédie musicale, spectacle de prestidigitateur : il fait sien chaque univers, renouvelle le genre. Serge DENONCOURT met en scène des spectacles d'Arturo BRACHETTI à Éros RAMAZZOTTI, mais travaille aussi avec des artistes du Cirque du Soleil pour la série Solström. En 2004, il reçoit le Masque du choix du public et le Masque de la meilleure production pour Les Feluettes à Montréal. Une consécration au Canada. Le show est alors adapté en anglais à San Francisco, puis en version opéra en 2017. Sa carrière s'accélère. Il met en scène Dialogues des Carmélites à l'Opéra de Montréal ou encore Believe au Cirque du Soleil, qui tiendra l'affiche pendant huit ans à Las Vegas. Mais Serge est aussi un homme engagé : il crée à Belgrade en 2017 la comédie musicale GRUBB, un projet humanitaire issu de la collaboration entre de jeunes roms et des artistes internationaux. Une initiative qui l'a mené en 2019 vers l'écriture du livret et la mise en scène du spectacle musical, Bernadette de Lourdes. En 2021, Serge DENONCOURT met en scène les chansons de Michel SARDOU, dans Je vais t'aimer, comédie musicale, qu'il a écrite et dirigée.

Le scénariste - STEPHANE ROY : Scénographe bien connu du milieu du théâtre et de la danse, Stéphane ROY se consacre également à la direction artistique au cinéma. Parmi ses conceptions de décors, mentionnons Messi 10, Drawn to life, Varekai, Dralion, Zumanity, Zooza, Zarkana, Kurios du Cirque du Soleil et au théâtre, La Mouette, Oncle Vania, L'Odysée, Roméo et Juliette, Le Roi se meurt et Le chant du Dire-Dire. En danse, il a travaillé avec les chorégraphes Gilles MAHEU et Édouard LOCK, qui l'ont mené à l'Opéra de Paris, à Tokyo et à Berlin. Au cinéma, il a assuré la direction artistique de productions telles C't'à ton tour de Laura CADIEUX, Kayla et Le Siège de l'âme. Il a travaillé sur la comédie musicale Les 3 Mousquetaires présentée à Paris en 2016 et fait partie de l'équipe de créativité du Cirque du Soleil pour le développement de nombreuses expériences hors chapiteaux. Stéphane a créé les scénographies de Bernadette de Lourdes et de Je vais t'aimer avec Serge DENONCOURT.



· **L'association Hommage aux Héros**

Créée par les porteurs de projet, l'association Hommage aux Héros est une association de type loi 1901.

L'association a notamment pour mission :

- de veiller à ce que le projet respecte les aspects scientifiques, éthiques et mémoriels de l'histoire du Débarquement allié en Normandie jusqu'à la fin de la Bataille de Normandie en 1944 ;

- d'accompagner l'implantation du projet en Normandie ;

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la phase 2 du projet.

A la date de création de l'association, trois comités ont été créés pour accompagner l'association et le projet :

- un comité d'éthique et de la Mémoire

- un comité scientifique et pédagogique ;

- un comité des acteurs économiques et locaux.

LE COMITE D'ETHIQUE ET DE LA MEMOIRE

Co-présidé par le Président du Comité du Débarquement et par le Président général du Souvenir Français, en leurs qualités respectives, le comité d'éthique et de la Mémoire a pour objet de porter un regard éthique et mémoriel sur l'écriture, la construction et la réalisation du projet.

En cas de désaccord manifeste et constaté par écrit entre les différentes parties, le comité est en droit de faire connaître ses réserves et objections.

D'autres personnalités et/ou personnes morales pourront siéger au sein du comité et seront cooptées par les deux co-présidents.

Afin de permettre au projet de raconter de manière inédite, pédagogique et populaire l'histoire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, le comité est à la disposition des auteurs du projet et du comité scientifique et pédagogique.

LE COMITE SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE

Le comité scientifique et pédagogique vise à garantir la rigueur du projet dans sa triple dimension académique, didactique et pédagogique. Il est composé d'historiens spécialistes du Débarquement du 6 juin 1944 et de la Bataille de Normandie.

Le comité scientifique et pédagogique inspire, valide et accompagne l'écriture de la trame narrative du projet, dont Serge DENONCOURT et Stéphane ROY (auteurs du projet) sont en charge.

LE COMITE DES ACTEURS ECONOMIQUES ET LOCAUX

Le comité des acteurs économiques et locaux est composé de représentants des acteurs économiques, sociaux et politiques de Normandie.

Ce comité est compétent pour :

- donner un avis ou formuler des propositions sur toute question intéressant le territoire et les acteurs locaux ;

- coordonner les échanges des acteurs économiques et locaux intéressés par le projet ;

- favoriser les actions en faveur de l'intégration du projet sur le territoire.

7 • LES RÉFÉRENTS DU PROJET



7 · LES RÉFÉRENTS DU PROJET

Porté par la société Hommage aux Héros, le projet s'appuie sur un réseau d'interlocuteurs qui, depuis le lancement aiguillonnent, conseillent, débattent avec les porteurs du projet.



7.1 Commune de Carentan-Les-Marais

« Hommage aux Héros est un fantastique projet au service de la mémoire et de notre belle Normandie » (Jean-Pierre LHONNEUR, maire de Carentan-les-Marais)

Située dans la Manche, sur l'axe Caen-Cherbourg, la ville de Carentan-les-Marais est un des lieux emblématiques du Débarquement de 1944.

Soucieuse de transmettre et de perpétuer le souvenir de cette période de l'histoire, la commune de Carentan-les-Marais soutient le projet Hommage aux Héros. À ce titre, elle accompagne les porteurs de projet dans leurs démarches et porte notamment la démarche de modification de son Plan Local d'Urbanisme.

7.2 Mémorial de Caen

« Ce projet, s'il est réussi, devrait permettre à des milliers de personnes qui pensent ne pas aimer l'histoire d'y accéder. L'histoire doit être partagée, accessible, populaire » (Stéphane GRIMALDI, Directeur général du Mémorial de Caen)

Le Mémorial de Caen est un des musées majeurs consacrés à cette période de l'histoire.

Créé en 1988, le Mémorial de Caen réunit une collection de plus de 8 000 objets et de plus de 100 000 documents traitant pour l'essentiel de la Seconde Guerre mondiale, principalement en Europe. Avec plus de 450 000 visiteurs chaque année, ce « musée pour la paix » est une référence en matière de mémoire liée à la Seconde Guerre mondiale.

Depuis le début du projet, les porteurs de projet ont souhaité pouvoir bénéficier des conseils du Mémorial de Caen. C'est pourquoi, depuis 2 ans, ils échangent avec lui pour, en temps voulu, pouvoir bâtir un partenariat. Ce partenariat reposerait sur 3 piliers :

- un pilier marketing et communication, pour être plus organisés et capter des clientèles lointaines et notamment étrangères ;
- un pilier formation : pour pouvoir déléguer celle des personnels au Mémorial. Son expérience en la matière n'est plus à démontrer et sera la garantie d'un personnel à même de délivrer une information de qualité ;
- un pilier scientifique, passant par la présentation de l'ensemble des contenus au Mémorial de Caen. À titre d'exemple, les auteurs ont ainsi adressé récemment au Mémorial de Caen une note de travail d'architecture historique. Cette note, d'une grande précision historique, avait pour but de présenter au Mémorial les faits historiques qui seront mis en avant et/ou en toile de fond de l'Expérience « Hommage aux Héros ». Au-delà, une « mise à niveau » avant le début de l'Expérience sera faite. Celle-ci fera appel aux dernières technologies afin d'être la plus passionnante possible, mais surtout elle sera développée par le Mémorial de Caen, sous l'autorité de l'Inspection générale de l'Education Nationale.

7.3 Comité du Débarquement

Le comité du Débarquement est une Association dont la vocation est d'informer le plus largement possible sur la période du Débarquement allié en Normandie de juin 1944 et sur les événements mémoriels organisés chaque année par les communes membres du Comité, commémorant le Débarquement et la Bataille de Normandie.

Cette association regroupe 72 communes « historiques » du débarquement principalement situées entre Saint-Martin de Varreville et Ouistreham.

C'est pourquoi Hommage aux Héros présentera, pour recueillir leur assentiment, la narration historique au Comité du Débarquement. Plus qu'un gage de sérieux, cette volonté de présenter la narration historique est pour Hommage aux Héros l'expression d'une volonté de s'inscrire dans une histoire et dans une tradition.

Depuis le 6 juin 1945, soit un mois après la fin des combats, sous l'impulsion de Raymond TRIBOULET - alors sous-préfet de Bayeux avant de devenir un des ministres du Général DE GAULLE et le premier Président du Comité du Débarquement- le Jour J est célébré sur la côte normande. Au-delà d'imposer cette date dans le patrimoine culturel universel, avec la création du Comité du Débarquement, il a aussi une conscience aigüe du besoin de créer des musées, des infrastructures pour faire vivre la mémoire,

manifeste sa reconnaissance aux vétérans et transmettre aux générations futures cette page glorieuse de l'histoire : le combat pour la liberté. Hommage aux Héros a pour unique ambition de servir ce dessein. Comme le rappelle Jean QUETIER, Président du Comité du Débarquement, « c'est le Président de la Région Normandie qui a demandé au Comité du débarquement de veiller à la « qualité éthique et historique du projet d'épopée sur la libération de l'Europe », rappelant que notre Comité avait pour vocation la transmission de la mémoire et la manifestation de la reconnaissance aux vétérans. Avec le comité du débarquement, nous pouvons en effet constater l'intérêt toujours porté à cette page d'histoire, y compris de la part des jeunes générations parfois sur les pas de leurs grands-pères, mais aussi conscients de vivre dans un monde troublé et bien incertain. Les acteurs de l'époque avaient vingt ans lorsqu'ils ont risqué leur vie pour nous libérer du nazisme. Ils sont aujourd'hui au crépuscule de leur vie et ne seront plus là pour témoigner. Il nous faut maintenant réfléchir à la manière de transmettre la mémoire des vétérans et les valeurs qu'ils ont défendues. Beaucoup d'acteurs du tourisme de mémoire s'interrogent aujourd'hui sur l'évolution de l'offre.

« De nouveaux projets surgissent. « Hommage aux héros » en est un. Il reviendra au Comité du Débarquement d'apprécier la qualité du projet présenté. Nous nous y emploierons avec l'exigence attendue ».



7.4 Le Souvenir Français

Le Souvenir français est une association fondée en 1887, reconnue d'utilité publique, qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France, qu'ils soient Français ou étrangers.

Ses actions sont menées dans plusieurs domaines :

- dans le domaine patrimonial, faire en sorte qu'aucune tombe de « Mort pour la France » ne disparaisse des cimetières communaux, qu'aucun monument et aucune stèle combattante ne soit à l'abandon ;
- dans le domaine commémoratif, s'assurer qu'aucune cérémonie créée à l'origine pour enraciner le souvenir d'un événement historique local ne disparaisse ;
- dans le domaine de la transmission, qu'aucun élève ne quitte sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel combattant et avoir participé au moins à une cérémonie patriotique.

C'est pourquoi Hommage aux Héros présentera aussi, pour recueillir leur assentiment, la narration historique au Souvenir Français. Plus qu'un gage de sérieux, cette volonté de présenter la narration historique à ces deux institutions est pour Hommage aux Héros l'expression d'une volonté de s'inscrire dans une histoire et dans une tradition.

Depuis sa création en 1887, le Souvenir Français joue un rôle essentiel dans le développement de l'esprit de défense et dans l'enracinement mémoriel des différents conflits. Parmi ses différentes ambitions, une d'entre elles apparaît majeure : transmettre. Une ambition qui est un défi qu'il est impératif de relever car le partage de l'histoire soude la Nation, soude les Hommes. Si le Souvenir Français s'est mis au service du monde enseignant pour réussir ce défi, Hommage aux Héros veut se mettre au service du Souvenir Français pour l'aider dans cette mission essentielle et faire écho à l'exigence de son Président Serge BARCELLINI :

« « Hommage aux Héros » est le projet qui marquera le temps de l'après. De l'après combattant. C'est le projet de l'ardente obligation de la transmission. Le Souvenir Français qui, depuis plus de 130 ans sauvegarde la mémoire des combattants qui ont œuvré pour la liberté, a décidé d'apporter un soutien exigeant à ce projet. Exigence de la vérité historique, exigence de la mémoire partagée, exigence du partenariat avec les nombreux acteurs de mémoire en Normandie, exigence du respect à ceux qui ont donné leur vie pour que vivent la France et l'Europe d'aujourd'hui. Aux côtés du Comité du Débarquement nous serons les yeux de ceux qui aiment. »

7.5 Région Normandie

« C'est sur nos côtes, à l'aube du 6 juin 1944, qu'a été initié le dénouement de la Seconde Guerre mondiale avec ses 55 millions de morts dont 30 millions de civils. Ce rapport singulier à l'histoire et à la guerre confère aux Normands une responsabilité majeure, celle de témoigner (...). Le projet Hommage aux Héros s'inscrit dans ce devoir de témoignage : dans le respect de la mémoire de toutes celles et de tous ceux, célèbres et anonymes, qui ont donné leur vie pour libérer l'Europe du joug du nazisme, dans le respect absolu des faits historiques en s'entourant des meilleurs chercheurs et experts, dans le respect des familles de victimes et de l'héritage de mots, d'objets et de souvenirs dont elles demeurent, génération après génération, les dépositaires »
(Hervé MORIN, président de la région Normandie, ancien ministre de la Défense)

Hommage aux Héros est aussi une ambition pour la Normandie.

Aujourd'hui, le tourisme de mémoire représente 39% des visites en Normandie. Avec Hommage aux Héros, le projet propose une offre nouvelle, complémentaire de celles qui existent. Une expérience moderne, aux standards internationaux les plus exigeants et les plus incroyables, avec comme ambition de dynamiser l'intérêt pour le tourisme de mémoire en Normandie et de faire venir de nouveaux publics français et internationaux. Naturellement, cette ambition s'inscrit dans la durée, comme un nouvel acteur économique qui apportera son ouverture à de nouveaux métiers, à l'international et qui sera partenaire de nombreuses filières d'excellence en Normandie.

Si le tourisme de mémoire est une réalité économique, ce tourisme ne ressemble à aucun autre. Ce projet doit donc être au service de ce tourisme spécifique et exigeant.

C'est d'abord un tourisme qui repose sur un socle de valeurs. En 2018, l'initiative « Normandie pour la Paix » est née de la volonté de la Région de poursuivre le considérable travail de mémoire accompli depuis 1945 en Normandie afin de devenir

un laboratoire pour une paix durable. Une initiative qui met en lumière les valeurs de Paix et de liberté chères à la Normandie, tant lors du Forum mondial que tout au long de l'année, à travers maintes initiatives, projets labellisés et rendez-vous. Si Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, ancien ministre de la Défense, a dès le départ soutenu Hommage aux Héros, c'est parce que ce projet s'inscrit dans cette ambition. Pour Hervé MORIN, « La Normandie, tout au long de son histoire, a payé un lourd tribut à la guerre. C'est sur nos côtes, à l'aube du mardi 6 juin 1944, qu'a été initié le dénouement de la Seconde Guerre mondiale avec ses 55 millions de morts dont 30 millions de civils. Ce rapport singulier à l'histoire et à la guerre confère aux Normands une responsabilité majeure, celle de témoigner. Témoigner en mémoire des victimes, témoigner en mémoire des sacrifices de millions d'inconnus, témoigner pour que les jeunes générations n'oublient jamais. C'est dans cet objectif que nous organisons chaque année le Forum Mondial Normandie pour la Paix où nous accueillons les ouvriers de la paix d'aujourd'hui et de demain. L'actualité tragique nous démontre à quel point la paix est fragile, à quel point elle constitue un combat permanent. Le projet « Hommage Aux Héros » s'inscrit dans ce devoir de témoignage : Dans le respect de la mémoire de toutes celles et tous ceux, célèbres et anonymes, qui ont donné leur vie pour libérer l'Europe du joug du nazisme, dans le respect absolu des faits historiques en s'entourant des meilleurs chercheurs et experts, dans le respect des familles de victimes et de l'héritage de mots, d'objets et de souvenirs dont elles demeurent, génération après génération, les dépositaires.

Avec « Hommage Aux Héros », la Normandie continuera de porter les valeurs d'humanisme, de tolérance et de paix qui sont les siennes avec la volonté de garder vivants les sacrifices et les actes de bravoure qui ont marqué ces grandes pages d'histoire. Cet ambitieux projet favorisera également l'attractivité de notre Région, en lien étroit avec l'ensemble des sites du tourisme de mémoire dont je salue à nouveau le travail exemplaire ».



7.6 World War 2 Museum (Nouvelle Orléans)

Le National WWII Museum raconte, comme aucun autre musée, l'histoire des USA dans cette guerre qui a changé la face du monde : Pourquoi elle a été menée, comment elle a été gagnée et ce que cela signifie aujourd'hui. Grâce à des expositions, des expériences multimédias et des milliers de témoignages, le musée emmène les visiteurs dans une visite immersive de la Seconde Guerre mondiale sur tous les théâtres de guerre.

Il est certain que cette approche aide toutes les générations à comprendre le prix de la liberté. Le WW2M est aussi la preuve qu'il est possible d'allier rigueur historique et expérience. C'est pourquoi, les porteurs du projet Hommage aux Héros sont allés travailler plusieurs jours à la Nouvelle Orléans avec le Président du WW2M et ses équipes. Ces échanges ont vocation à se perpétuer pour continuer à apprendre.

7.7 Musées de la région

Le projet Hommage aux Héros bénéficie du soutien de plusieurs musées de mémoire de la région, comme le Normandy Victory Museum ou le D-Day Experience situés à Carentan-les-Marais. Une présentation du projet a été menée auprès d'eux à l'initiative du maître d'ouvrage, en collaboration avec le Comité Régional du Tourisme, le 13 juillet 2022.

Ainsi, si certains musées soutiennent le projet, d'autres attendent la phase de concertation pour poursuivre les échanges à ce moment-là en vue d'enrichir le projet.



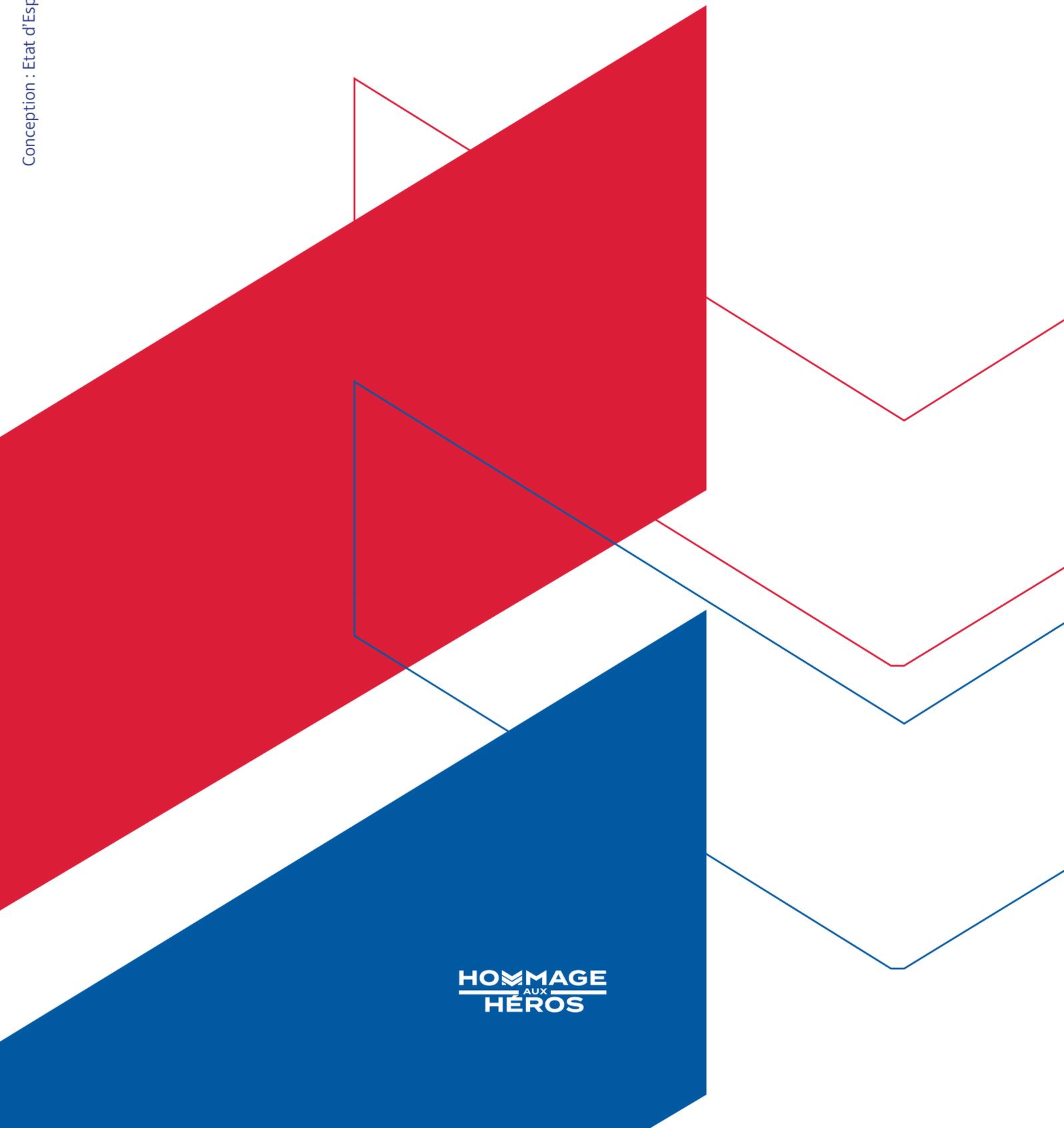
8 • LES SUITES DU PROJET



8 • LES SUITES DU PROJET







HOMMAGE
AUX
HÉROS